

RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

Honneur - Fraternité - Justice



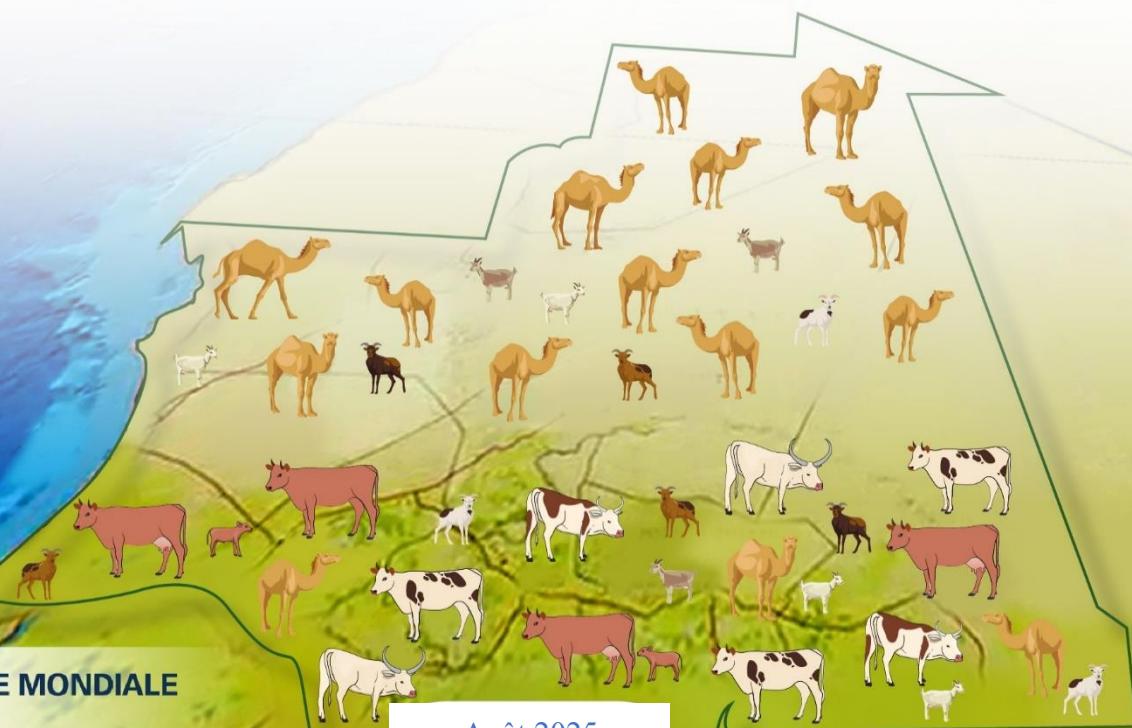
الوكالة الوطنية للإحصاء
والتحليل الديموغرافي والاقتصادي
ANSADE



Ministère de l'Elevage



Tome 2 : Rapport principal des résultats du Recensement Général de l'Elevage (RGE)



Résumé

Le présent rapport présente les résultats du Recensement Général de l'Elevage (RGE), réalisé en 2024. Cette opération d'envergure nationale, première du genre, touchant toutes les espèces domestiques et typologies d'élevage a été menée sous la coordination du Comité National d'Orientation du Recensement (CNOR), présidée par le Ministre de l'Elevage. La coordination technique et la mise en œuvre de cette opération a été assurée par le Bureau Central du Recensement Général de l'Elevage (BCR), logé à l'Agence Nationale de la Statistique et de l'Analyse Démographique et Economique (ANSADE) avec l'appui des techniques des Comités Régionaux du Recensement (CRR), présidées par les Walis au niveau de chaque wilaya. L'objectif principale de cette opération est de disposer d'informations sur le secteur permettant de renforcer la planification du développement rural et de soutenir la sécurité alimentaire à travers des données actualisées et désagrégées :

La mise en œuvre de cette opération a nécessité l'achèvement d'un long processus préparatoire par le Comité Technique du Recensement (CTR) qui a proposé une méthodologie et élaboré l'ensemble des outils et documents techniques du RGE dont notamment : (i) l'élaboration de la méthodologie et des outils techniques et informatiques avec un choix basé sur une collecte entièrement numérique, (ii) l'achèvement des travaux de la cartographie censitaire, entièrement en format numérique, débouchant sur un découpage du territoire national de manière optimale pour faciliter l'exécution du dénombrement ; (iii) l'organisation d'un Recensement pilote pour tester le dispositif et les outils; (iv) l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie et d'outils de communication ; et (v) la mobilisation et la mise en place effective du financement.

L'ensemble des documents techniques ainsi que la méthodologie ont été validés de manière participative avec l'implication des structures techniques du Ministère de l'Elevage, les Départements en lien avec le RGE, des organisations socioprofessionnelles opérant dans le secteur de l'élevage et l'assistance technique de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).

La phase de collecte de données proprement dit s'est effectuée en deux grandes étapes : (a) dénombrement du cheptel sédentaire et transhumant présent au niveau du territoire national en juin - juillet 2024 et (b) dénombrement du cheptel mobile transhumant de retour du Sénégal et du Mali, à partir du 25 juillet 2024 pendant une durée de 2 mois.

Afin de couvrir l'ensemble des unités de dénombrement, une logistique importante a été mise en place avec plus de 1400 agents de collecte répartis entre 363 équipes couvrant toutes les toutes typologies d'élevage à travers 46 fermes modernes, 885 exploitations urbaines et péri-urbaines, plus de 107 milles ménages urbains, 273 milles ménages sédentaires ruraux et plus de 36 087 troupeaux transhumants recensés au niveau d'un point d'eau ou au niveau d'un point ou zone de passage de passage transfrontalier.

Les résultats mettent en évidence le rôle central de l'élevage dans l'économie nationale. Ainsi, l'opération a permis de recenser, 6 147 368 têtes de bovins, 2 001 277 têtes de camelins, 13 915 459 têtes d'ovins et 7 275 809 têtes de caprins auxquels s'ajoutent également 113 727 têtes de chevaux et 562 996 ânes. Par comparaison aux projections successives utilisées avant cette opération on note des écarts significatifs par rapport au RGE sauf pour les camelins.

En termes de dotation régionale, la Wilaya du Hodh Chargui apparaît comme la région de loin la mieux dotée, toutes espèces confondues, suivie par les Wilayas du Hodh El Gharbi, Assaba et Trarza. Le Guidimakha et le Gorgol ont des effectifs importants en bovins mais pas en camelins. Les Wilayas du Nord, y compris le Tagant, sont surtout dotées de camelins, et dans une moindre mesure de caprins du fait que ces deux espèces s'adaptent mieux à la rareté de l'eau et des pâturages herbacés. La Wilaya du Brakna est relativement bien dotée en gros et petits ruminants. Nouakchott est globalement assez faiblement doté en cheptel, avec toutefois plus de cent mille petits ruminants pour les trois Wilayas réunies.

Selon la typologie, le système d'élevage fixe concerne globalement 56% de l'effectif de bovins et 57% de l'effectif de petits ruminants. En effet, l'*élevage semi-intensif des ménages urbain* (exploitations et ménages) concerne 224 873 têtes de bovins, 60 391 têtes de camelins, 984 320 têtes de petits ruminants ainsi que 49 251 têtes d'équins. Par ailleurs, l'élevage en milieu urbain (ménages et exploitations) prend de l'importance avec 9% des caprins, 4% des bovins, 3% des camelins et 3% des ovins.

Le *système d'élevage extensif des ménages ruraux sédentaires* concerne des effectifs d'animaux relativement importants avec 3 202 501 têtes de bovins, 380 206 têtes de camelins, 11 107 030 têtes de petits ruminants et 484 532 têtes d'équins. Ainsi, les *ménages ruraux sédentaires détiennent 52% de l'effectif de bovins national* essentiellement concentré dans les Wilayas de Hodh Chargui (28%), Hodh EL Gharbi (19%), Guidimakha (19%) et Assaba (11%), représentant 76% de l'effectif global détenu par les ménages ruraux sédentaires.

En termes de contribution à l'emploi, le secteur d'élevage est un grand pourvoyeur d'emploi avec 589 626 travailleurs dont 25% de femmes. Selon le statut dans l'emploi, la majorité (90%) des travailleurs sont permanents et 7,8% constitué de travailleurs irréguliers ou temporaires. Les travailleurs du secteur de l'élevage sont constitués principalement d'éleveurs (74%) et des bergers (22%). Selon la typologie, les emplois du secteur d'élevage sont majoritairement générés par les ménages ruraux (62%) et les ménages urbains (20,8%). L'élevage mobile (transhumance) emploie un faible effectif représentant 11,3% pour la transhumance interne et 6,3% pour la transhumance transfrontalière.

Le recours aux services vétérinaires ou aux techniciens de l'élevage reste très limité en milieu rural, en raison probablement des distances et du coût des prestations.

Le Recensement Général de l'Élevage marque ainsi une étape importante dans la connaissance du secteur pastoral et agropastoral mauritanien. Il offre une photographie complète du cheptel national et constitue une base essentielle pour des décisions de politiques publiques efficaces, inclusives et durables. La valorisation de ses résultats contribuerait à renforcer la résilience des communautés rurales et à consolider le rôle stratégique de l'élevage dans le développement économique et social du pays.

Table des matières

Résumé	2
1. Contexte et justification	6
2. Objectifs de l'opération	6
3. Définitions de concepts clés.....	7
4. Eléments de méthodologie	8
5. Cadre organisationnel et de pilotage.....	11
6. Principales phases du RGE.....	12
7. Enquête poste censitaire (EPC).....	13
8. Apurement et corrections éventuelles	13
9. Principaux résultats du RGE	14
9.1. Effectifs globaux	14
9.2. Effectifs des bovins	15
9.3. Effectifs des camelins	16
9.4. Effectif de petits ruminants	17
9.5. Zones de forte concentration.....	19
9.6. Systèmes d'élevage fixe.....	20
9.7. Elevage intensif (fermes des ruminants).....	20
9.8. Système d'élevage semi-intensif urbains	21
9.9. Système d'élevage extensif des ménages ruraux sédentaires	23
9.10. Système d'élevage extensif transhumant.....	25
9.10.1. Transhumance interne	25
9.10.2. Transhumance transfrontalière	26
9.11. Emploi du secteur de l'élevage	27
9.12. Systèmes de production du lait	28
9.13. Marchés à bétail.....	29
10. Conclusion et recommandations	30
11. Annexes.....	32

Sigle et abréviations

AMI	:	Agence Mauritanienne de l'Information
ANSADE	:	Agence Nationale de la Statistique et de l'Analyse Démographique et Economique
BCR	:	Bureau Central du Recensement
BRR	:	Bureaux Régionaux du Recensement
CNOR	:	Comité National d'Orientation du Recensement
CRR	:	Comités Régionaux du Recensement
CTR	:	Comité Technique du Recensement
EPC	:	Enquête poste censitaire
FAO	:	Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture
FNE	:	Fédération National des Eleveurs
GNAP	:	Groupement National des Associations Pastorales
ODD	:	Objectifs de Développement Durable
ONARDEP	:	Office National de Recherche et de Développement de l'Elevage et du Pastoralisme
PE	:	Points d'eau
PIB	:	Produit Intérieur Brut
RGE	:	Recensement Général de l'Elevage
RGPH	:	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
SDSR	:	Stratégie de Développement du Secteur Rural à l'Horizon 2025
UBT	:	Unités de Bétail Tropical
ZD	:	Zone de dénombrement
ZR	:	Zones de Recensement

1. Contexte et justification

La Mauritanie a adopté, en 2013, une Stratégie de Développement du Secteur Rural à l'Horizon 2025 (SDSSR-2025), qui constitue le référentiel de la politique économique et sociale dans le secteur rural pour les dix (10) prochaines années. Le suivi de la mise en œuvre de cette stratégie nécessite la mise en place d'un dispositif de collecte, de traitement et de diffusion d'informations relatives au secteur.

Aujourd'hui, le secteur de l'élevage, grand pourvoyeur d'emplois et contribuant à hauteur de 10% à la formation du produit intérieur brut (PIB) avec plus de 60% de la valeur ajoutée du secteur rural. Cependant, le secteur souffre d'un déficit notoire en termes de données fiables et à jour, susceptibles d'aider à une bonne prise de décisions pertinente de nature à faciliter la planification, la programmation et le suivi et évaluation des stratégies mises en œuvre.

Hormis quelques tentatives d'enquêtes à couverture limitée sur le cheptel et le recours aux campagnes nationales de vaccination ou à des extrapolations des données sur le cheptel, aucune opération statistique objective d'envergure n'a été réalisée sur l'élevage. Par conséquent, les données actuellement disponibles sur l'inventaire des effectifs du bétail et de la volaille, les productions animales, les abattages, les ressources pastorales, les paramètres zootechniques sont peu fiables. C'est dans ce cadre que le Ministère de l'Elevage a signé avec le Ministère en charge de l'économie une convention portant sur la réalisation d'un Recensement Général de l'Elevage dont l'exécution technique sera faite par l'Agence Nationale de la Statistique et de l'Analyse Démographique et Economique (ANSADE). Les travaux préparatoires de ce recensement ont bénéficié d'un appui technique a été également mis en place par la FAO pour apporter un éclairage méthodologique sur la base de diverses initiatives passées.

C'est dans ce contexte que notre pays a réalisé son premier Recensement Général de l'Elevage (RGE) en 2024 et ce conformément à l'application des directives de la FAO invitant tous les pays membres à organiser un RGE pour le suivi de leur situation de sécurité alimentaire des pays.

Ainsi, le présent rapport vise à présenter une première analyse des résultats du RGE en vue de permettre aux décideurs politiques, aux administrations publiques et aux acteurs de développement de disposer de données fiables sur les effectifs par espèce et par Wilaya, les emplois, les productions, les typologies d'élevage, les données socio-économiques et bien d'autres données constituant la base référentielle pour les recensements futurs.

Cette analyse peut aussi, par ailleurs, donner l'opportunité d'identifier les domaines où existent des gaps de données et où des investigations approfondies sont nécessaires, en vue de tirer le meilleur profit du cheptel national.

2. Objectifs de l'opération

L'objectif principal du Recensement Général de l'Elevage (RGE) est de rendre disponibles et accessibles des données fiables nécessaires à la conception, à la mise en œuvre et au suivi-évaluation des politiques et programmes de développement du sous-secteur de l'Elevage et ce conformément aux normes et standards internationaux en la matière et aux spécificités du contexte mauritanien. De façon spécifique, il s'agit de :

- Mettre à disposition les données de référence pour les statistiques agro-pastorales courantes, en particulier pour les petites unités administratives ;
- Fournir des données permettant de faciliter la formulation et le suivi-évaluation des politiques et programmes nationaux de développement ainsi que le suivi des réalisations des objectifs de développement mondiaux, en particulier les objectifs de développement durable (ODD) ;
- Mettre à disposition des différents utilisateurs les caractéristiques et tendances du sous-secteur de l'Elevage ;
- Mettre en place une base de sondage pour la réalisation d'enquêtes statistiques de structure et des analyses thématiques spécifiques dans le futur ;
- Renforcer les capacités des structures techniques nationales concernées dans la planification, la collecte, le traitement, l'analyse et la dissémination des données sur une large échelle.

3. Définitions de concepts clés

- **Rythme d'abreuvement** : C'est la façon dont les animaux s'alimentent en eau ;
- **Berger** : Personne responsable de la conduite d'un troupeau ;
- **Campement** : Ensemble d'habitations temporaires où séjournent les éleveurs ;
- **Complémentation alimentaire** : C'est une ration servie aux animaux de retour de pâturage afin de combler une insuffisance nutritionnelle. Elle peut être à base de sous-produits agricoles, agro-industriels ou minéraux ;
- **Couloir de passage ou de transhumance** : Etendue linéaire, d'une largeur pouvant atteindre plusieurs dizaines de mètres, et parfois balisée, qui assure le passage des animaux.
- **Déparasitage** : Action qui consiste à débarrasser l'animal de ses parasites à l'aide d'un traitement approprié. Il peut être interne, externe ou les deux.
- **Embouche** : C'est une opération qui consiste à engraisser les animaux à des fins commerciales.
- **Transhumants** : il s'agit d'éleveurs (troupeaux) qui ne sont pas installés de manière permanente mais le sont plutôt généralement pour une certaine période de l'année à un point d'attache. Leurs mouvements sont généralement réguliers, cycliques sur des axes bien connus appelés couloirs ou axes de transhumance à la recherche de pâtures, d'eau ou de cure salée. Ils s'étendent sur des distances variables allant de quelques dizaines de km à des centaines de km. Ces mouvements peuvent cependant devenir irréguliers face aux conditions climatiques changeantes. La transhumance revêt deux formes selon la destination finale : la première est interne au pays tandis que la seconde traverse les frontières nationales (Mali, Sénégal surtout).
- **Exhaure** : C'est la technique d'extraction de l'eau destinée à l'abreuvement du cheptel et qui peut utiliser les animaux du troupeau comme moyens d'extraction.
- **Fermes modernes** : Il s'agit ici des exploitations pastorales combinant des facteurs de production (infrastructures, équipements, techniques de production et de gestion, main d'œuvre qualifiée) afin d'atteindre une productivité supérieure aux autres systèmes d'élevage. Ce sont des entreprises (fermes) disposant généralement de comptabilité écrite et figurant au registre des impôts. Ces entreprises produisent par exemple plus de lait par vache, plus d'œuf par pondeuse que dans les autres systèmes. On peut diviser ces fermes en deux catégories : les fermes de ruminants et celles de volailles.
- **Mare permanente** : Etendue d'eau propre à l'alimentation des animaux et qui n'est jamais à sec.

- **Mare temporaire** : Etendue d'eau propre à l'alimentation des animaux qui est à sec pendant la saison sèche.
- **Piste de transhumance** : Voie définie et connue des bergers, sur laquelle s'effectue le déplacement des troupeaux transhumants.
- **Points d'immersion/pulvérisation** : Cuves de bains antiparasitaires ou de points de pulvérisation pour lutter contre les tiques et les mouches piqueuses - vecteurs de diverses maladies animales.
- **Point d'eau** : Lieu où s'abreuvent les animaux (puits, forage, mare, bras de fleuve, barrage, adduction d'eau sommaire, etc.).
- **Point de passage** : Endroit bien défini, sur une piste de transhumance ou un couloir de passage, à proximité ou non d'un point d'eau, où passent nécessairement les troupeaux.
- **Race** : La race est l'ensemble des individus semblables appartenant à la même espèce. La liste des espèces et des races des animaux est donnée en annexe.
- **Terroir d'attaché** : C'est une zone d'origine et traditionnellement habitée et à des périodes bien définies.
- **Troupeau** : Ensemble d'animaux domestiques, élevés en commun appartenant à une ou plusieurs exploitations sous la conduite d'un ou de plusieurs bergers.
- **Zone de concentration** (ou aire de concentration) : Lieu où les troupeaux se rassemblent, en saison sèche pour le cheptel nomade et transhumant, ou en saison des pluies pour le cheptel sédentaire.

4. Eléments de méthodologie

La réalisation du Recensement Général de l'Elevage (RGE) s'est fondamentalement appuyée sur le référentiel méthodologique développé dans le cadre des Directives Techniques du Programme Mondial du Recensement de l'Agriculture 2020 de la FAO, en tenant compte des spécificités du contexte mauritanien. Ainsi, il a été mis en place un comité technique mixte impliquant les représentants de l'ensemble des parties prenantes. Ce comité a été chargé de proposer une approche technique consensuelle, adaptée au contexte national et conforme aux normes et standards internationaux en la matière.

Couverture d'envergure nationale

La démarche méthodologique qui a été retenue pour la réalisation du RGE consiste à collecter des données structurelles clés à travers un dénombrement exhaustif de toutes les exploitations pastorales sur l'ensemble du territoire national. Ainsi, le RGE a couvert les différents modes d'élevage (traditionnel et moderne) et systèmes d'élevage existants (urbain, sédentaire, nomade et transhumant). Cette opération a concerné toutes les espèces animales domestiques (camelins, bovins, petits ruminants, volailles, équins et asins).

Les données collectées portent sur les caractéristiques des animaux, le profil du propriétaire, l'emploi, la pratique de l'agriculture, les effectifs ainsi que la production laitière. Les données du RGE ont été collectées directement auprès des exploitations pastorales (ménages), des entreprises pastorales (fermes et exploitations péri-urbaines) et des troupeaux transhumants au niveau des points d'eau ou des points de passage.

Unités, modes et lieux d'observations tenant compte des spécificités nationales

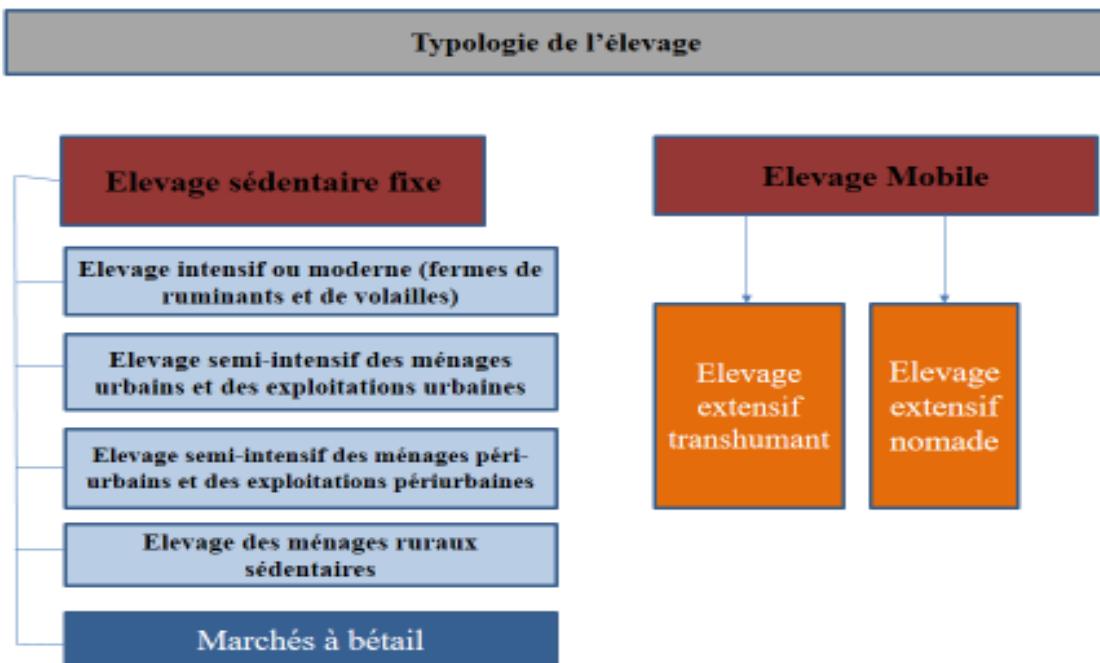
L'unité d'observations est fonction de la typologie (ferme moderne, ménage, exploitation, troupeau). Le comptage visuel direct des animaux sur le terrain semble être la méthode la plus fiable mais elle relève presque de l'impossible dans certains cas (grands troupeaux) étant donné la mobilité des animaux, la taille parfois importante des troupeaux et la mentalité des éleveurs.

Les effectifs ont été obtenus sur la base des déclarations des premiers responsables des animaux selon la typologie d'élevage.

Système d'élevage et typologie couvertes

Le Recensement Général de l'Elevage a retenu des typologies opérationnelles pour des besoins statistiques en distinguant principalement des exploitations pastorales fixes et mobiles :

Schéma 1 : Représentation des typologies d'élevage en Mauritanie



- Elevage intensif (Exploitation moderne) : L'élevage intensif est localisé généralement dans des fermes en périphérie des grandes agglomérations urbaines ou à côté des centres de consommation (de lait ou de la viande). Leurs lieux d'observations sont la ferme et le questionnaire a été administré directement aux premiers responsables présents ;
- Elevage semi-intensif des ménages urbains : c'est l'élevage de ménages urbains dont l'activité principale n'est pas forcément l'élevage mais dans lequel sont élevés des animaux domestiques (bovins, ovins, caprins, volaille et équins). L'unité d'observation est le ménage possédant des animaux dans la concession ;
- Elevage semi-intensif urbain et péri-urbain (exploitations urbaine et péri-urbaines) : Il est pratiqué autour des grands centres urbains, le long des routes goudronnées et proches des centres de consommation (lait) et de commercialisation (petits ruminants). L'unité d'observation est l'exploitation au niveau de son lieu de production ;
- Elevage extensif des ménages pastoraux ruraux sédentaires : c'est l'élevage de ménages ruraux sédentaires dont l'activité principale ou secondaire est l'élevage. Les animaux vont paître dans les environs pour revenir le soir dans un endroit aménagé ou en dehors de la concession. L'unité d'observation est le ménage pastoral ;
- Marchés de bétail : Il s'agit de marchés permanents bien localisés. L'unité d'observation est le vendeur au sein du marché. Le Recensement de l'Elevage a

couvert uniquement certains principaux marchés permanents pour éviter le double compte ;

- Élevage extensif transhumant : les ménages ou partie (plus généralement le berger) ne sont pas installés à un endroit de manière permanente pour une certaine période de l'année. Leurs mouvements sont réguliers, cycliques, s'étendent souvent sur de grandes distances et dépendant de l'existence de pâturage et de points d'eaux. Leurs moyens d'existence sont issus largement de l'élevage. L'unité d'observation est un troupeau transhumant. Le questionnaire a été administré aux premiers responsables présents. On distingue :
 - Transhumance interne au pays : L'unité d'observation est le troupeau au niveau du point d'eau.
 - Transhumance transfrontalière vers le Mali ou le Sénégal : L'unité d'observation est le troupeau de retour au niveau du point de passage transfrontalier.

L'approche retenue pour le RGE repose sur la déclaration du répondant avec l'observation directe du troupeau par l'agent recenseur.

Mois de forte chaleur retenue comme période de référence

Dans l'idéal, il était préférable que le dénombrement des animaux ne dure pas plus d'un mois car un recensement prolongé augmenterait le risque d'omissions et de doublons. La période de référence la mieux indiquée pour le recensement de l'élevage est la période des fortes chaleurs où les animaux se rendent régulièrement aux points d'eau pour s'abreuver selon un rythme d'abreuvement bien défini. Ainsi, il a été retenu de réaliser le RGE en deux périodes complémentaires :

- **Juillet – Août** : collecte des données sur le cheptel présent sur le territoire national pendant une durée d'un mois, période durant laquelle les animaux sont observés plus facilement aux points d'eau ;
- **Août – Septembre** : recensement des transhumants transfrontaliers se trouvant en dehors du pays, à leur retour aux points de passage transfrontaliers, également sur une durée d'un mois.

Cartographie spécifique au RGE

La cartographie censitaire consiste à réaliser un découpage optimal du territoire national en unités géographiques permettant une meilleure occupation spatiale lors de la collecte des données. C'est une opération fondamentale dans la préparation du recensement Général de l'Elevage. Elle permet de définir clairement et sans ambiguïté l'aire géographique qui est affectée à un agent recenseur sans doublon ni omission. La cartographie utilisée pour le Recensement Général de l'Elevage a combiné plusieurs sources :

- La cartographie du Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) de 2023 a permis de fournir la liste des localités habitées, la liste des ménages urbains élevant des animaux, la liste des points d'eau (profonds) et autres infrastructures d'élevage ;
- La cartographie complémentaire a permis d'identifier les exploitations urbaines, exploitations péri-urbaines, les points d'eau de surface, les zones de concentration des animaux en saison sèche, les points de passage transfrontaliers ainsi que la liste des fermes modernes.

Stratégie de communication et de sensibilisation adaptée

De manière générale, les opérations de recensement rencontrent une forte résistance auprès des populations cibles du fait des informations souvent sensibles demandées qui peuvent toucher les domaines d'intérêt des concernés ou porter sur leur patrimoine propre (cheptel). C'est pour faire adhérer l'ensemble des acteurs dans un tel contexte qu'une stratégie de communication et de sensibilisation a été élaborée. Ainsi, une campagne de sensibilisation et de communication a été mis en œuvre, en amont et pendant la collecte proprement dite, avec l'implication de toutes les parties prenantes (délégations régionales, inspections régionales, vaccinateurs, organisations pastorales, autorités régionales). Plusieurs supports de communication ont été confectionnés pour s'assurer de l'adhésion et de la bonne compréhension des éleveurs des objectifs du Recensement Général de l'Elevage. Différents canaux de communication ont été utilisés à travers les organisations pastorales (GNAP, FNE), le réseau des inspecteurs d'élevage, la télévision et la radio nationales, l'Agence Mauritanienne de l'Information (AMI) et les réseaux sociaux.

5. Cadre organisationnel et de pilotage

Le RGE est une grande et complexe opération d'envergure nationale. Sa réussite dépend, dans une large mesure, de la mise en place de structures suffisamment opérationnelles. L'exécution technique du RGE est confiée à l'Agence Nationale des Statistiques et d'Analyse Démographique et Economique (ANASADE), organe central et exécutif du Système Statistique National. Ainsi, la signature, en Mai 2024, du décret portant sur la création et le fonctionnement des organes du Recensement Général de l'Elevage avait prévu la mise en place des instances suivantes :

- Comité National d'Orientation du Recensement (CNOR) qui fixe l'orientation et les objectifs généraux du Recensement, coordonne l'ensemble des activités du recensement et les différentes actions des départements impliqués dans l'opération, et valide les résultats du recensement avant leur adoption par le Gouvernement. Il est présidé par le Ministre de l'Elevage et a pour membres, les Ministres concernés par cette opération ;
- Bureau Central du Recensement Général de l'Elevage (BCR), est l'organe national d'exécution du Recensement Général de l'Elevage. Il est chargé entre autres de coordonner et de conduire toutes les opérations liées au RGE sur l'ensemble du territoire national tout en assurant leur suivi et leur évaluation. Il est présidé par le Directeur Général de l'ANASADE et est constitué d'une équipe multidisciplinaire issue du Ministère de l'Elevage et de l'ANASADE ;
- Comité Technique du Recensement (CTR) qui assure la validation technique des outils et documents techniques du RGE soumis par le BCR. Il est présidé par le Secrétaire Général du Ministre de l'Elevage. Il regroupe les représentants de structures techniques en lien avec le RGE, des organisations socioprofessionnelles opérant dans le secteur de l'élevage et des Partenaires Techniques et Financiers intéressés par le secteur ;
- Comités Régionaux du Recensement (CRR), créées dans chaque Wilaya pour veiller à l'exécution du Recensement en apportant leur soutien aux différentes activités de la phase de dénombrement (recrutement, formation, sensibilisation, transport et communication, etc.) ;
- Bureaux Régionaux du Recensement (BRR), installés dans les capitales régionales, ils sont chargés de l'exécution de la phase de dénombrement dans chaque Wilaya. Ils sont

chargés également de la coordination et de la supervision des opérations de collecte au niveau de leur Wilaya.

6. Principales phases du RGE

Sur le plan opérationnel, la mise en œuvre de cette opération s'est effectuée en trois grandes phases interdépendantes :

- A. *Travaux préparatoires* : Cette phase concerne la mise en place des structures de pilotage et d'exécution, l'élaboration et l'adoption des textes réglementaires, l'élaboration de la méthodologie et des documents techniques, la mobilisation de financements, la réalisation des activités de la cartographie censitaire ainsi que la réalisation du recensement pilote. Ainsi, on note la signature, en octobre 2021, d'une convention entre le Ministère en charge de l'Economie et le Ministère de l'Elevage, pour la réalisation des activités préparatoires d'un Recensement Général de l'Elevage et ce conformément aux normes et standards internationaux en la matière et comprend les étapes suivantes. Les résultats des travaux préparatoires ont concerné :
 - *Élaboration d'un document du projet* du RGE pour le plaidoyer avec l'assistance technique de la FAO ;
 - Élaboration des documents techniques (méthodologie générale, méthodologie de la cartographie, supports et fiche de collecte, etc.) impliquant l'ensemble des parties prenantes avec l'appui technique de la FAO ;
 - *Conception et développement des programmes informatique* pour la collecte et le traitement de données ;
 - *Réalisation d'un découpage cartographique* pour les différentes unités d'observation visant à fournir aux agents de collecte les documents techniques définissant clairement et sans ambiguïté la zone géographique qui leur est affectée lors du RGE avec le respect d'un découpage optimal du territoire national ;
 - *Réalisation du recensement pilote*, qui est une simulation du Recensement général sur une échelle limitée mais présentant toutes les caractéristiques de la population cible du RGE. Il a été réalisé en mars 2023 au niveau de quatre Moughataas représentatives, afin de tester les outils méthodologiques, l'adhésion des éleveurs, l'organisation et les difficultés de terrain ;
 - *Organisation des ateliers de formation en cascade* au profit du personnel technique (Délégués régionaux, Inspecteurs départementaux et Auxiliaire de santé) ainsi que du personnel régional d'encadrement technique composé des Services régionaux de l'ANSADE, informaticiens, responsables de terrain et responsables administratifs, chefs d'équipes formateurs).
- B. *La phase de dénombrement* : elle comprend la mise en place de la logistique, la sensibilisation, la collecte des données et la réalisation de l'enquête post- censitaire. Le succès du Recensement Général de l'Élevage (RGE) repose en grande partie sur la qualité et la compétence du personnel de collecte. Ainsi, pour répondre aux exigences de cette opération complexe et garantir une collecte de données fiable, des ateliers de formation ont été organisés au profit du personnel de collecte, recruté et formé localement à travers un agenda et contenu harmonisés (calendrier, supports de formation, test de sélection). Ces ateliers ont été sanctionnés par un test de sélection harmonisé sur une plateforme dédiée permettant de retenir le nombre d'agents recherchés par Wilaya.

C. *La phase de traitement, d'analyse et de dissémination* : elle concerne l'exploitation et le traitement des données, l'évaluation de la couverture de l'opération du dénombrement et de la qualité des données, l'analyse, la publication et la diffusion des résultats.

7. Enquête poste censitaire (EPC)

L'objectif principal de l'enquête post-censitaire est de déterminer, pour certaines variables clés, les écarts dans les valeurs déclarées lors du recensement du cheptel des ménages ruraux et transhumants recensés au niveau des points d'eau. De façon spécifique, l'enquête post-censitaire du recensement général de l'élevage vise à évaluer la qualité des données recueillies lors du recensement en identifiant et corrigent les erreurs possibles, telles que les omissions ou les doubles comptes. Elle comporte les étapes suivantes :

- *Vérifier la couverture* : Identifier et estimer le niveau des sous-déclarations alors du recensement du cheptel ;
- *Evaluer la qualité des données* : Comparer les informations recueillies lors du recensement avec celles obtenues lors de l'enquête post-censitaire ;
- *Corriger les erreurs* : Ajuster les résultats du recensement en fonction des données de l'enquête post-censitaire.

L'Enquête Post-Censitaire (EPC) consiste en un re-dénombrement des ménages pastoraux ruraux et des troupeaux transhumants recensés au niveau des points d'eaux à partir d'un échantillon stratifié, tiré à deux degrés. Théoriquement, un échantillon d'une taille de 3,5 % de la population recensée est suffisant pour calculer le taux de couverture.

La taille de cet échantillon est de 60 Zones de Recensement (ZR) et de 45 points d'eau, sélectionnés en milieu rural et représentatifs des deux domaines d'étude, zones de dénombrement (ZD) et points d'eau (PE). Par ailleurs, cet échantillon a été majoré de 30 % pour le volet ménages et de 100 % pour le volet points d'eau afin d'anticiper les éventuels problèmes liés aux refus et aux difficultés du réseau téléphonique. Cela porte le nombre de ZR tirées à 78 et le nombre de points d'eau à 90.

8. Apurement et corrections éventuelles

Les travaux d'apurement des données constituent une phase essentielle du processus de traitement des informations collectées lors du recensement. Cette étape a permis de garantir la qualité, la fiabilité et la cohérence des données issues des différentes phases, réparties en huit bases spécifiques. Ces bases couvrent une large gamme de sujets, allant de l'élevage intensif à l'élevage semi-intensif, des ménages ruraux aux troupeaux transhumants, en passant par les marchés à bétail. L'objectif global des travaux d'apurement était d'assurer que les données finales soient suffisamment robustes pour réaliser des analyses pertinentes et calculer des indicateurs statistiques fiables sur l'élevage.

Les principaux objectifs des travaux d'apurement étaient de détecter, corriger ou éliminer les erreurs et anomalies susceptibles d'impacter l'analyse finale des données. Ce processus a impliqué une série d'opérations méthodologiques rigoureuses afin d'atteindre ces buts. Cette phase a permis d'identifier et de corriger les doublons, les déclarations aberrantes et d'appliquer des tests de cohérences entre différentes variables et différentes sections du questionnaire.

Ces différentes étapes ont permis de nettoyer les données, d'améliorer leur qualité et de s'assurer que les informations utilisées pour les analyses et la production d'indicateurs soient aussi fiables et représentatives que possible. Grâce à ce processus, les données finales sont désormais prêtes à être utilisées pour des analyses statistiques et des évaluations fiables des conditions d'élevage et de la dynamique du cheptel national.

9. Principaux résultats du RGE

9.1. Effectifs globaux

La Mauritanie a réalisé son premier Recensement Général de l'Elevage (RGE) en 2024 suivant les directives de la FAO couvrant toutes les typologies et espèces présentes sur toute l'étendue du territoire national. La démarche retenue pour la réalisation du Recensement Général de l'Elevage a consisté à collecter des données structurelles clés à travers un dénombrement exhaustif de toutes les exploitations agro-pastorales sur l'ensemble du territoire national. Ainsi, le RGE a couvert les différents modes d'élevage (traditionnel et moderne) et systèmes d'élevage existants (sédentaire, nomade et transhumant) pour toutes les espèces animales domestiques (camelins, bovins, petits ruminants, volailles, équins et ânes).

Les données du RGE ont été collectées directement auprès des fermes modernes des ruminants, ménages urbains, ménages ruraux, exploitations urbaines et péri-urbaines), troupeaux observés au niveau des points d'eau et troupeaux transhumants observés au niveau des points de passage transfrontaliers. Au terme de cette opération d'envergure nationale, il en découle que l'effectif du bétail domestiques se situe globalement à 6 147 368 têtes de bovins, 2 001 277 têtes de camelins, 13 915 459 têtes d'ovins et 7 275 809 têtes de caprins. A ces effectifs s'ajoutent également 113 727 têtes de chevaux et 562 996 ânes. Plusieurs modes d'élevages se développent et cohabitent ensemble pour toutes les espèces animales domestiques. Par comparaison aux projections successives basées sur les résultats d'un recensement du cheptel national des années 70 et aux paramètres zootechniques issues en partie des pays similaires, les résultats du RGE sont largement supérieurs pour les bovins, largement inférieurs pour les petits ruminants et restent comparables pour les camelins.

En termes de répartition régionale, la Wilaya du Hodh Chargui apparaît comme de loin la région de loin la mieux dotée, toutes espèces confondues, suivie par les Wilayas du Hodh El Gharbi, de l'Assaba et du Trarza. Le Guidimakha et le Gorgol, dans une moindre mesure, ont des effectifs importants en bovins mais pas en camelins. Les Wilayas du Nord, y compris le Tagant, sont surtout dotées de camelins, et dans une proportion moindre de caprins (ces deux espèces s'adaptant mieux à la rareté de l'eau et des pâturages herbacés). La Wilaya du Brakna est relativement bien dotée en gros et petits ruminants. Nouakchott est globalement assez faiblement doté en cheptel, avec toutefois plus de cent mille petits ruminants pour ces trois Wilayas réunies.

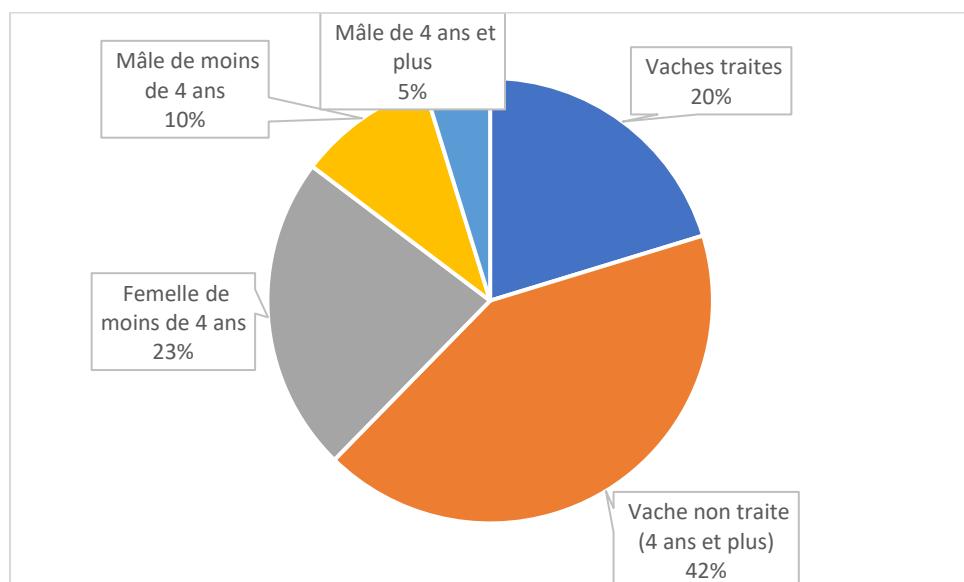
Rapporté à la population totale du pays, ce cheptel équivaut en moyenne à 1,25 bovin, 0,4 camelin, 2,8 ovins, 1,5 caprin, par tête d'habitant. En ramenant ce calcul au niveau de l'unité familiale, chaque ménage disposerait en moyenne de 7,4 bovins, 2,4 camelins, 16,5 ovins, 8,9 caprins, 0,1 cheval et 0,6 ânes. Ainsi, la Mauritanie apparaît ainsi comme un grand pays d'élevage, grâce à la taille de son cheptel mais aussi au nombre relativement élevé de gros et petits ruminants par ménage et par habitant. Transformé en Unités de Bétail Tropical (UBT), le cheptel national est de 9 165 267 UBT. Ce nombre donne une idée de la capacité de charge animale et des risques de surcharge en période de sécheresse - notamment pour les animaux

vivant essentiellement de pâturages naturels. La quantité moyenne d'UBT¹ est donc de 1,86 par habitant et environ 11 par ménage.

9.2. Effectifs des bovins

Les résultats du Recensement Général de l'Elevage (RGE) situent l'effectif des bovins à 6 147 368 têtes dont 85,2% des femelles. L'analyse de la répartition des bovins par type d'élevage fait ressortir que 52% des effectifs sont détenus par les ménages ruraux sédentaires et 44% sont constitués de troupeaux transhumants. Par ailleurs, on constate que l'élevage des bovins en milieu urbain est devenu une pratique très courante en Mauritanie représentant 3,3% de l'effectif global de bovins.

Graphique 1 : Répartition de l'effectif de bovins selon le sexe et l'âge



Source : RGE 2024

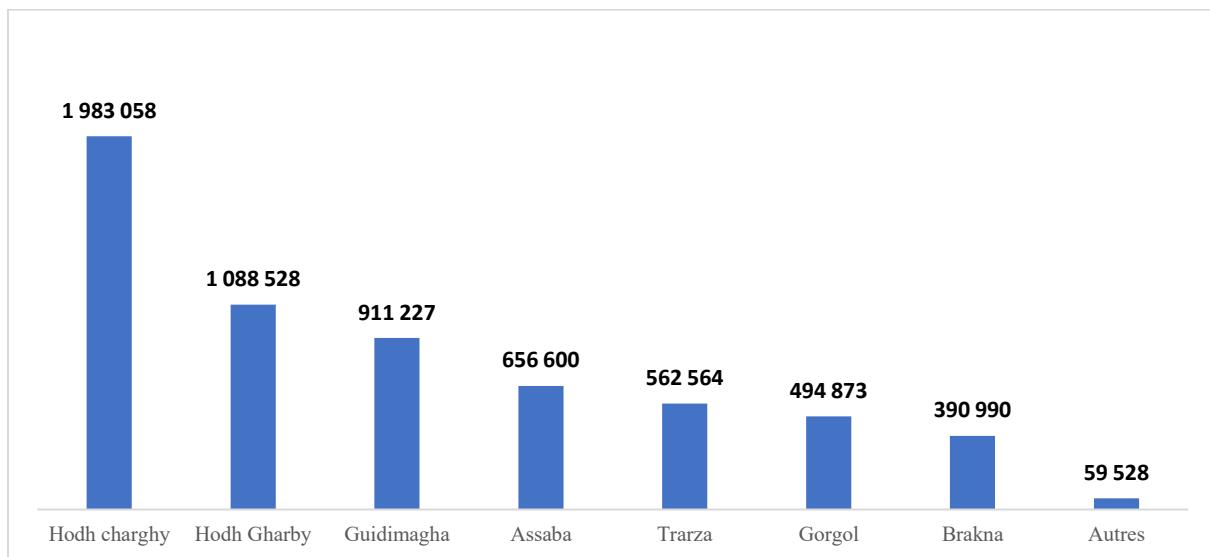
L'analyse de la répartition géographique des bovins montre une forte concentration des bovins entre les Wilaya du Hodh Chargui (32%), Hodh EL Gharbi (18%) et le Guidimakha (15%), représentant environ 65% de l'effectif des bovins.

La répartition des bovins varie considérablement selon les Wilayas, avec de fortes concentrations dans certaines zones principalement pastorales. En effet, environ 60,6% de l'effectif des bovins se trouvent concentrés au niveau des Wilaya de l'Est (Hodh Chargui, Hodh EL Gharbi et Assaba). Tandis que les Wilayas du Sud (Trarza, Brakna, Gorgol et Guidimahga), principalement agro-pastorales, se partagent 38,4% de l'effectif des bovins.

L'analyse par zones de concentration, montre que de 57,4% du cheptel bovin est concentré au niveau de dix (10) Moughataa (Djeguenni, Bassiknou, Tintane, Koubenni, Kankossa, Timbedra, Ghabou, Ould Yengé, Amourj et Adel Bagrou) en raison de la disponibilité de ressources naturelles propices à leur élevage ainsi qu'à des facteurs climatiques favorables.

¹ Avec les estimations suivantes : 1 camelin = 1 UBT, 1 bovin = 0,7 UBT, 1 ovin/caprin = 0,12 UBT, 1 cheval/âne = 0,5 UBT.

Graphique 2 : Répartition de l'effectif des bovins en nombre de tête



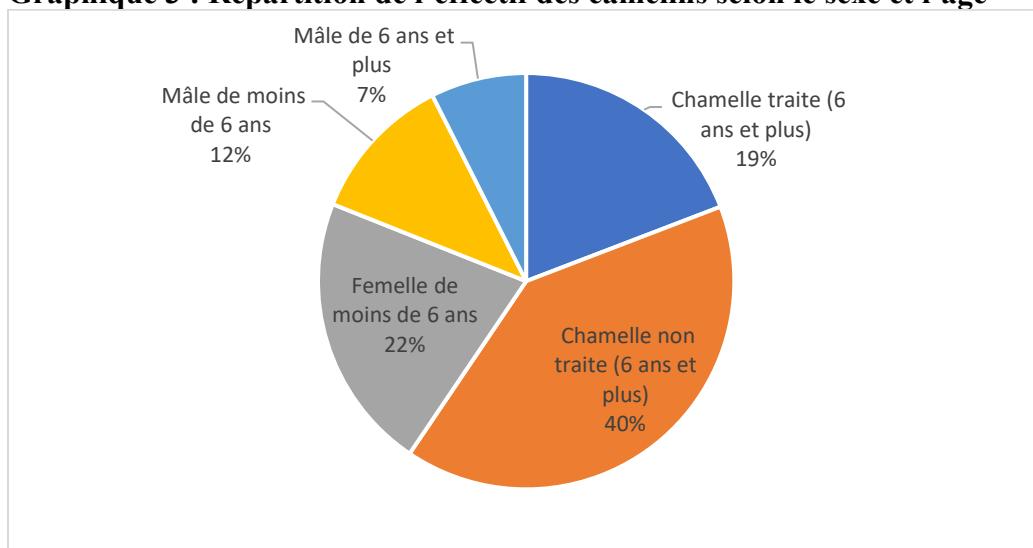
Source : RGE 2024

9.3. Effectifs des camelins

Les résultats du RGE situent l'effectif des camelins à **2 001 277** têtes dont 81,2% des femelles. L'analyse selon la typologie d'élevage, fait ressortir que les camelins sont principalement en transhumance (77,8%) ou détenus par les ménages ruraux (19%). Contrairement aux autres espèces l'élevage des camelins en milieu urbain, représentant 3% des effectifs, principalement des exploitations urbaines et péri-urbaines développées surtout pour la production et vente du lait. L'analyse de la structure des troupeaux fait ressortir la prédominance des femelles de 6 ans et plus en grande partie des femelles non traites.

La répartition des effectifs par Wilaya, montrent une très forte concentration des camelins au niveau du Hodh Chargui (33%) et au Trarza (13,4%). Par ailleurs, les Wilaya du Nord (Nouadhibou, Tiris Zemmour, Adrar et Inchiri), généralement réputé pour l'élevage de camelins ne concentrent que 19% des effectifs.

Graphique 3 : Répartition de l'effectif des camelins selon le sexe et l'âge



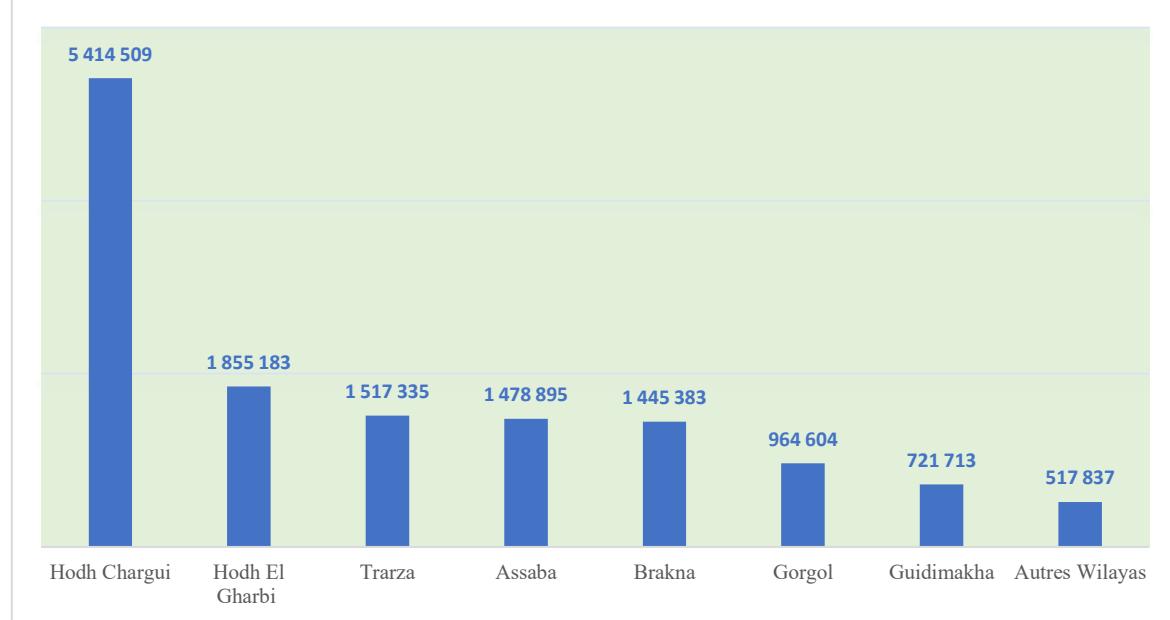
Source : RGE 2024

9.4. Effectif de petits ruminants

Les résultats du Recensement Général de l'Elevage (RGE) situent l'effectif des petits ruminants à 21 191 268 têtes dont 66% d'ovins. L'analyse de la répartition des petits ruminants par type d'élevage fait ressortir que 52% des effectifs sont détenus par les ménages ruraux sédentaires et 42,6% sont constitués de troupeaux transhumants. Par ailleurs, on constate que l'élevage en milieu urbain de petits ruminants est une pratique très courante représentant 4,6% de l'effectifs des global des petits ruminants soit 984 000 têtes d'ovins et de caprins, motivée en partie par des besoins de subsistance, des considérations économiques, ou même un désir de reconnexion avec le monde rural.

La répartition des effectifs par Wilaya, montrent une très forte concentration (56%) des petits ruminants des Wilayas de l'Est (Hodh Chargui, Hodh EL Gharbi et Assaba). Les Wilayas du Sud (Trarza, Braka, Gorgol et Guidimakha), à dominance agro-pastorale regroupent (38%) de l'effectif de petits ruminants. Par ailleurs, les Wilaya du Nord (Nouadhibou, Tiris Zemmour, Adrar et Inchiri), généralement réputé pour l'élevage de camelins, ne concentrent que 1,9% des effectifs des petits ruminants.

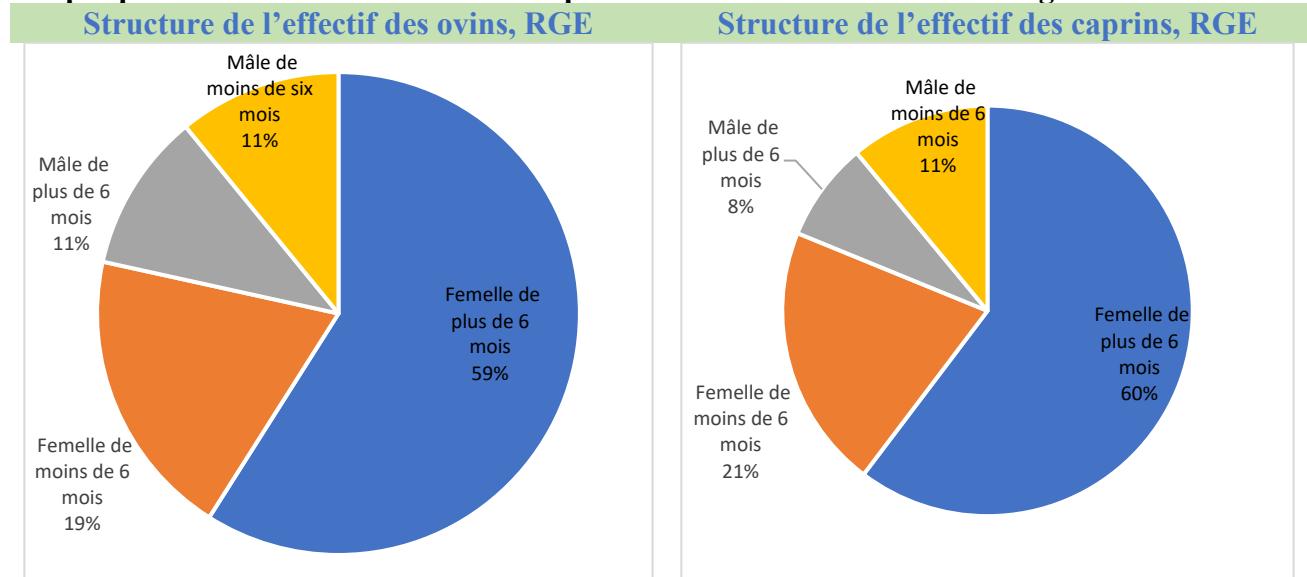
Graphique 4 : Effectif des ovins par Wilaya



Source : RGE 2024

Les *ovins* évalués à 13 915 459 têtes sont concentrés à 84% entre les Wilayas du Hodh Chargui, Hodh El Gharbi, Assaba, Trarza et Brakna dont 51% entre les deux Hodh Chargui. La structure globale des troupeaux d'ovins montre une prédominance des femelles représentant 78% mais cette structure varie considérablement selon le système d'élevage pratiqué. Par contre, cette structure change pour l'élevage des ovins en milieu urbain dont les femelles représentent moins de 60% des effectifs. Selon le sexe et l'âge, l'effectif d'ovins est composé à 59% de femelles de plus de six mois et à 19% des femelles de moins de 6 mois. Selon le type d'élevage, l'effectif des ovins est détenu à 48,3% par les ménages ruraux sédentaires et à 48,7% par des troupeaux transhumants.

Graphique 5 : Structure de l'effectif des petits ruminants selon le sexe et l'âge

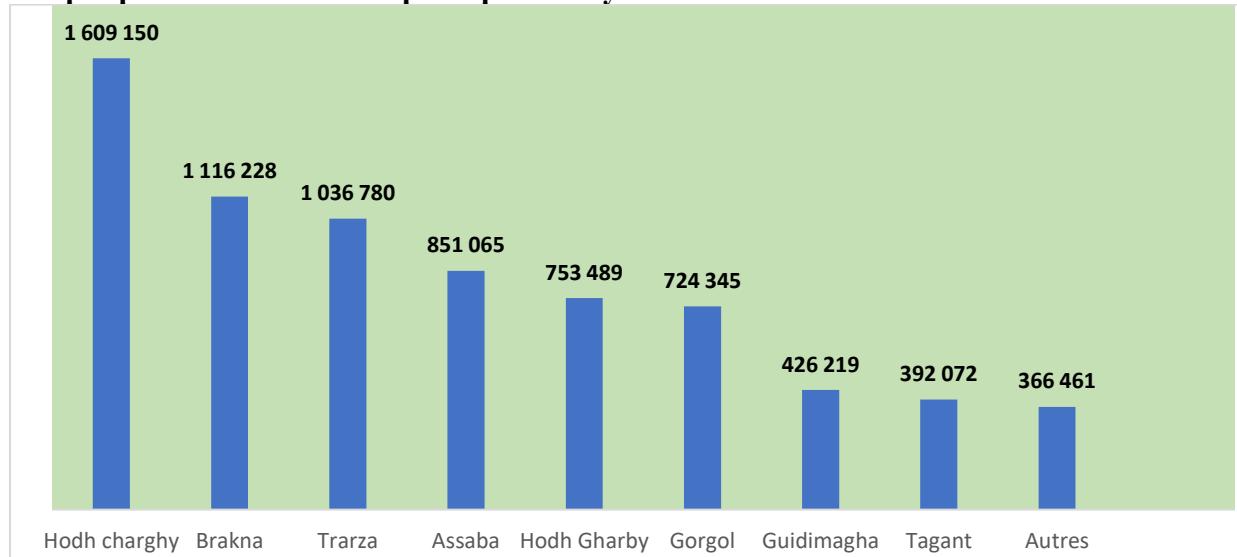


Source : RGE 2024

Les **caprins** évalués à 7 275 809 têtes sont concentrés à 51,6% entre les Wilayas du Hodh Chargui (22,1%), Trarza (15,3%) et Brakna (14,2%). L'effectif des ovins est constitué à 81% de femelles avec une structure quasi similaire pour toutes les Wilayas. Selon le sexe et l'âge, l'effectif des ovins est composé à 60,2% de femelles de plus de six mois et à 20,8% des femelles de moins de 6 mois.

Selon le type d'élevage, l'effectif des ovins est détenu à 60,2% par les ménages ruraux sédentaires et à 30,8% sont des troupeaux transhumants. L'élevage des caprins en milieu urbain reste également significatif avec 617 922 têtes détenues par les ménages urbains.

Graphique 6 : Effectif des caprins par Wilaya



Source : RGE 2024

9.5. Zones de forte concentration

De façon général les zones de forte concentration d'élevage se situent dans les Wilayas de l'Est (frontalière avec le Mali) et le Sud (frontalière avec le Sénégal). En effet, l'élevage bovin se trouve concentré essentiellement (99%) dans les Wilayas du Hodh Chargui, Hodh El Gharbi, de l'Assaba, du Gorgol, Brakna, Trarza et le Guidimakha. A elles seules, les régions du Sud-Est (deux Hodhs et Assaba) concentrent plus de 60% du cheptel et les quatre Wilayas frontalières du fleuve Sénégal se partagent 39% de l'effectif global.

A l'échelle des Moughataas, on constate que plus de 57,5% du cheptel bovin est concentré entre dix (10) d'entre elles, contenant chacune au moins 4% de l'effectif global de bovins. Au niveau du Hodh Chargui, les Moughataas de Djiguenni (7,6%) et de Bassiknou (7%) concentrent 14,6% de l'effectif national de bovins.

L'élevage des camelins est concentré à 46,5% entre les deux wilayas de Hodh Chargui et du Trarza. Les Wilayas du Nord (Adrar, Inchiri, Tiris Zemmouret Nouadhibou) ne concentrent que 19% de l'effectif global de camelins. Les neuf Moughataas de forte concentration cumulent 48,8% de l'effectif national de cheptel camelin dont 28% des Moughataas du Hodh Chargui. On note également des zones de forte concentration dans les Moughataas de Boutilimit, Timbedra, Aioun et Chami.

Tableau 1 : Moughataas de plus forte concentration, pourcentage de l'effectif national

Wilaya	Moughataa	Poids (%)	Espèces
Hodh Chargui	Bassiknou	7,0%	Bovins
Hodh Chargui	Bassiknou	6,2%	Petits ruminants
Hodh Chargui	Bassiknou	6,0%	Camelins
Hodh Chargui	Timbedra	6,5%	Petits ruminants
Hodh Chargui	Timbedra	5,9%	Camelins
Hodh Chargui	Timbedra	5,6%	Bovins
Hodh Chargui	Adel Bagrou	4,3%	Petits ruminants
Hodh Chargui	Adel Bagrou	4,0%	Bovins
Hodh Chargui	Amourj	4,8%	Bovins
Hodh Chargui	Amourj	4,6%	Petits ruminants
Trarza	Boutilimit	5,9%	Camelins
Trarza	Boutilimit	3,1%	Petits ruminants
Hodh Chargui	Djiguenni	7,6%	Bovins
Hodh Chargui	Djiguenni	5,8%	Petits ruminants
Assaba	Kankossa	5,8%	Bovins
Assaba	Kankossa	4,8%	Petits ruminants
Hodh EL Gharbi	Koubenni	5,8%	Bovins
Hodh EL Gharbi	Koubenni	4,4%	Petits ruminants
Hodh Chargui	Nbeiket Lahwache	9,1%	Camelins
Hodh Chargui	Oualata	7,5%	Camelins
Hodh EL Gharbi	Tintane	6,4%	Bovins
Guidimakha	Khabou	5,4%	Bovins
Hodh EL Gharbi	Aioun	5,3%	Camelins
Guidimakha	Ould Yenge	5,1%	Bovins
Dakhlett Nouadhibou	Chami	4,7%	Camelins

Wilaya	Moughataa	Poids (%)	Espèces
Tagant	Tidjikja	4,4%	Camelins
Tagant	Tichit	3,8%	Camelins
Brakna	Aleg	3,4%	Petits ruminants
Hodh Chargui	Néma	3,2%	Petits ruminants
Assaba	Barkewol	2,9%	Petits ruminants
Brakna	Maal	2,5%	Petits ruminants

Source : RGE, 2024

L'élevage des petits ruminants se concentre à plus de 88,6% entre les Wilayas du Hodh Chargui, Hodh El Gharbi, Brakna, Trarza, Assaba et le Gorgol. Le Guidimakha, zone d'élevage d'une grande importance avec un fort potentiel agro-pastoral, ne concentrent que 5,4% de l'effectif de petits ruminants. Les douze Moughataas du pays de forte concentration rassemblent de 51,7% de l'effectif des petits ruminants avec de très fortes concentrations à Timbedra, Bassiknou et Djiguenni. La moitié des Moughataas de forte concentration relèvent de la Wilaya du Hodh Chargui, deux de l'Assaba, deux du Brakna et une Moughataa du Hodh El Gharbi.

Les Moughataas de Bassiknou et de Timbedra sont des zones de forte concentration pour les toutes espèces regroupant 12,6% de l'effectif national de bovins, 11,9% de l'effectif de camelins et de 12,7% de l'effectif de petits ruminants. Par ailleurs, on retiendra que les Moughataas d'Adel Begrou, Amourj, Djiguenni, Kankossa et de Koubenni sont de zones de forte concentration principalement de bovins et de petits ruminants.

La forte concentration d'animaux dans les Wilayas de l'Est de la Mauritanie, notamment l'Assaba et le Hodh El Chargui, destinations privilégiées pour la transhumance, s'explique par plusieurs facteurs liés à la fois à l'abondance des pâturages en années normales, proximité avec le Mali et le Sénégal et aux pratiques d'élevage traditionnelles. Ces facteurs interagissent et contribuent à faire de ces régions un pôle d'attraction pour le bétail facilitant aussi les déplacements des troupeaux vers des zones de pâturage au Mali et au Sénégal en fonction des saisons.

9.6. Systèmes d'élevage fixe

L'élevage fixe désigne ici un système d'élevage où les animaux sont maintenus dans des structures permanentes, par opposition à l'élevage transhumant où les animaux se déplacent. Dans le contexte du Recensement général de l'élevage, on entend par élevage fixe le système d'élevage intensif (exploitation moderne), le système d'élevage semi-intensif des ménages urbains, le système d'élevage semi-intensif urbain et péri-urbain pratiqué ainsi que le système d'élevage extensif des ménages pastoraux ruraux sédentaires. Le système d'élevage fixe concerne globalement 56% de l'effectif de bovins et 57% de l'effectif de petits ruminants. Les camelins sont peu concernés par le système d'élevage fixe (22%).

9.7. Elevage intensif (fermes des ruminants)

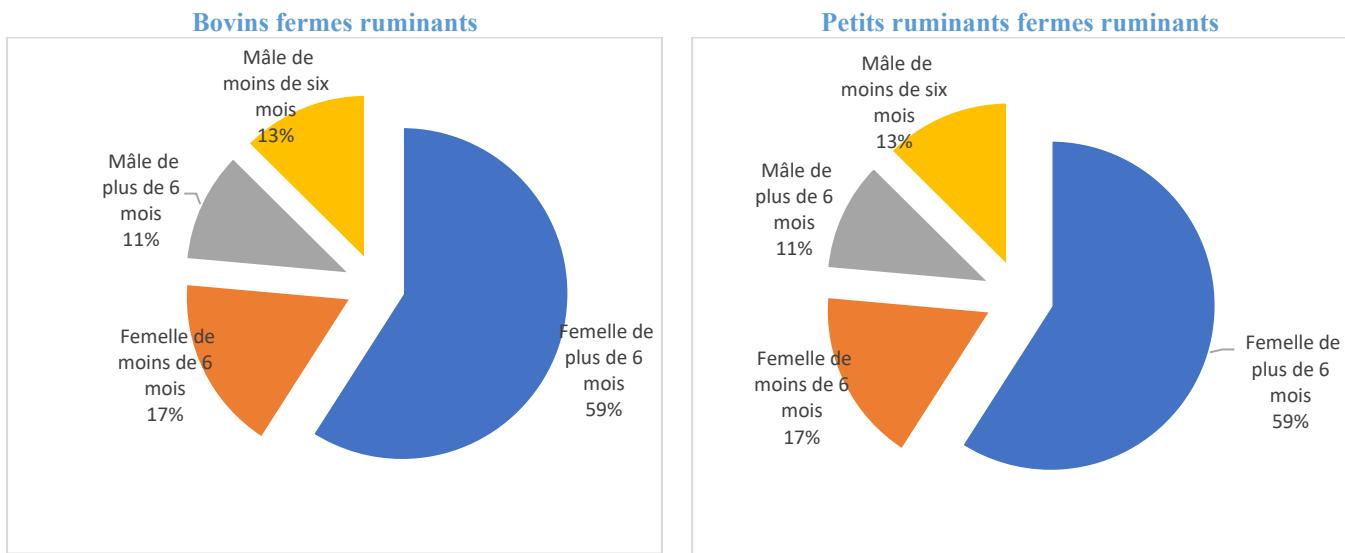
On distingue les fermes privées (embouche et de production de lait) des fermes publiques. Le développement des fermes publiques de ruminants est l'œuvre du gouvernement, à travers l'Office National de Recherche et de Développement de l'Elevage et du Pastoralisme (ONARDEP), dans le souci d'améliorer les races des différentes espèces animales (gros et petits ruminants). La phase expérimentale de ce programme a démarré pour les bovins, à Idini dans le Trarza. L'expérience a été par la suite étendue aux sept régions pastorales du pays ainsi qu'à l'ensemble des espèces.

Les critères de choix des éleveurs devant collaborer avec les fermes n'ont pas été clarifiés. Au départ, il s'agissait de recruter les éleveurs sur une base volontaire, avec une prise en charge totale par l'Etat des frais liés à l'alimentation, l'abreuvement, les soins et l'amélioration des animaux. Progressivement des changements ont été opérés, avec l'introduction de forfait (1000 MRU par animal hébergé dans les fermes et 200 MRU pour les animaux recevant le protocole d'amélioration hors fermes).

Cette initiative a vu le développement de fermes privées pour la production du lait ou d'embouche des ruminants. Globalement, il a été recensé 46 fermes modernes de ruminants dont 35 privées. Ces exploitations privées sont basées essentiellement au Gorgol (16), Brakna (6) et à Nouakchott (6) pratiquant principalement l'embouche (58,7%) et de production du lait (24%).

Bien que les fermes modernes couvrent toutes les espèces animales, les effectifs sont relativement limités avec 3 190 têtes de bovins, 204 têtes de camelins, 4 149 têtes d'ovins et 2 838 têtes de caprins. Les effectifs des bovins sont concentrés entre le Trarza (33,9%), le Gorgol (30,5%) et le Brakna (20,8%) avec comme activité principale la production du lait. L'embouche des petits ruminants est en grande partie réalisée par les fermes au niveau du Gorgol (49%) et du Tagant (32%).

Graphique 7 : Structure des effectifs des fermes selon le sexe et l'âge



Source : RGE 2024

9.8. Système d'élevage semi-intensif urbains

Ce système est composé d'élevage semi-intensif d'exploitations urbaines ou péri-urbain et l'élevage semi-intensif des ménages urbains.

L'élevage semi-intensif péri-urbain est né des différentes mutations socio-économiques qui ont fait apparaître le développement d'élevages (camelins, bovins, ovins, caprins) autour des grands centres urbains, le long des routes goudronnées et proches des centres de consommation (lait) et de commercialisation (petits ruminants). Les animaux peuvent bénéficier de compléments alimentaires et s'abreuvent au point d'eau le plus proche ou par approvisionnement par citerne.

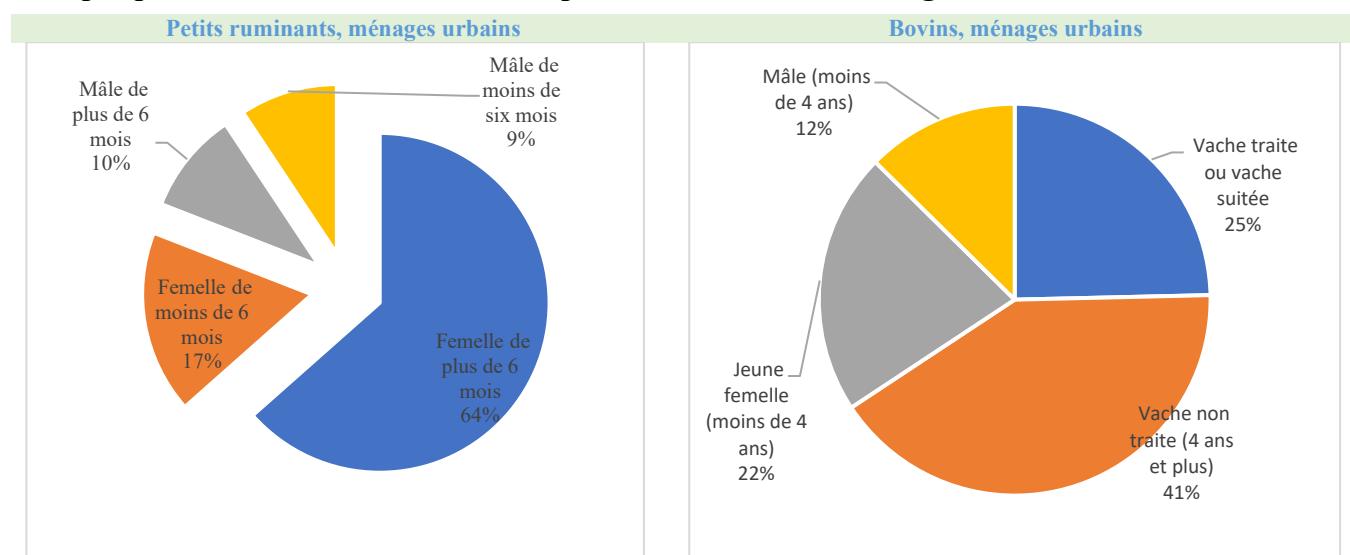
L'élevage semi-intensif des ménages urbains concerne les ménages urbains dont l'activité principale n'est pas l'élevage mais qui élèvent des animaux domestiques (bovins, ovins, caprins, volaille et équins). Le bétail élevé est généralement de taille réduite, et est géré de façon rapprochée par le ménage dans un endroit aménagé dans ou en dehors de la concession.

Le Recensement général de l'élevage (RGE) a touché 885 exploitations urbaines et périurbaines et 877 ménages urbains pratiquant l'élevage domestique dans un endroit aménagé à cet effet dans ou en dehors de la concession. Ce système d'élevage concerne 224 873 têtes de bovins, 60 391 têtes de camelins, 984 320 têtes de petits ruminants ainsi que 49 251 têtes d'équins.

Le système d'élevage semi-intensif d'exploitations urbaines ou péri-urbain est présent dans l'ensemble des Wilayas avec une faible présence au Guidimakha et au Hodh Chargui. En effet, il a été recensé 880 exploitations urbaines pratiquant l'élevage des gros et petits ruminants, toutes espèces confondues. Bien que l'élevage en milieu urbain pose souvent de sérieux problèmes (contrôle urbain, voisinage, alimentation, abreuvement), ce système se développe davantage. Ce système concerne des effectifs relativement limités avec 18 993 têtes de bovins, 21 532 têtes de camelins et 37 275 têtes de petits ruminants. Les effectifs des bovins sont principalement concentrés au Trarza (79%) en raison de sa proximité avec Nouakchott, les centres de collecte de lait ainsi que les principaux axes routiers facilitant la production et la vente du lait.

Le système d'élevage semi-intensif des ménages urbaines est pratiqué dans l'ensemble des Wilayas du pays par 107 877 ménages avec une plus forte présence au Hod Chargui (17%), à Nouakchott (17%) et en Assaba (12%). Ce système concerne des effectifs relativement importants avec 205 880 têtes de bovins, 947 045 têtes de petits ruminants et 38 859 têtes de camelins.

Graphique 8 : Structures des bovins et petits ruminants des ménages urbains



Source : RGE 2024

L'élevage semi-intensif des bovins est pratiqué par les ménages urbains au sein de l'ensemble des Wilayas agro-pastorales avec en moyenne de 2 têtes de bovins par ménage urbain. L'élevage est réalisé dans un endroit aménagé dans ou en dehors de la concession avec des niveaux plus élevés dans les Wilayas du Hodh Chargui (4 têtes de bovins par ménage), Guidimakha (4 têtes de bovins par ménage) et Brakna (3 têtes de bovins par ménage).

L'élevage semi-intensif des petits ruminants en milieu urbain est pratiqué par les ménages au niveau de l'ensemble des Wilayas avec en moyenne 9 têtes par ménage qui sont élevées dans un endroit aménagé à cet effet dans ou en dehors de la concession avec une plus grande pratique au Brakna où un ménage urbain élève, en moyenne, 16 têtes de petits ruminants.

9.9. Système d'élevage extensif des ménages ruraux sédentaires

Il s'agit de l'élevage de ménages ruraux sédentaires dont l'activité principale ou secondaire est l'élevage et les animaux vont paître dans les environs pour revenir le soir dans un endroit aménagé ou en dehors de la concession. Ces ménages vivent de manière permanente dans un lieu fixe, sans déplacements cycliques ou saisonniers des animaux. Le Recensement Général de l'Elevage a touché 273 640 ménages ruraux pastoraux au niveau de l'ensemble des Wilayas dont 86% sont entre les Wilayas du Hodh Chargui (22%), de l'Assaba (15%), du Hodh EL Gharbi (14%), Brakna (12%), Trarza (10%) et du Guidimakha (8%).

Le *système d'élevage extensif des ménages ruraux sédentaires* concerne des effectifs d'animaux relativement importants avec 3 202 501 têtes de bovins, 380 206 têtes de camelins, 11 107 030 têtes de petits ruminants et 484 532 têtes d'équins.

Les *ménages ruraux sédentaires* détiennent 52% de l'effectif national de bovins national essentiellement concentré dans les Wilayas de Hodh Chargui (28%), Hodh EL Gharbi (19%), Guidimakha (19%) et Assaba (11%), représentant 76% de l'effectif global détenu par les ménages ruraux sédentaires. Au niveau national, un ménage rural sédentaire détient en moyenne 12 têtes de bovins avec de grandes disparités allant de 28 têtes (Assaba) à 4 têtes de bovins par ménage sédentaire (Guidimakha).

Tableau 02 : Effectif d'animaux par Wilaya et espèces et nombre de ménages ruraux sédentaire

Unités : Têtes	Bovins	Camelins	Ovins	Caprins	Equins	Nombre de ménages
Hodh Chargui	887 787	145 996	3 012 380	941 019	118 883	59 842
Hodh El Gharbi	610 571	46 421	792 698	546 161	65 766	39 120
Assaba	345 451	14 926	879 672	598 520	75 594	41 122
Gorgol	298 701	2 997	477 659	545 424	76 086	35 588
Brakna	182 515	25 878	525 414	693 612	68 648	32 325
Trarza	240 384	76 825	623 911	494 226	20 593	28 497
Tagant	36 113	28 807	100 684	210 331	13 289	10 307
Guidimakha	600 816	1 571	279 438	241 451	43 697	21 556
Wilayas Nord	163	36 785	34 342	110 088	1 976	5 283
Total	3 202 501	380 206	6 726 198	4 380 832	484 532	273 640

Source : RGE, 2024

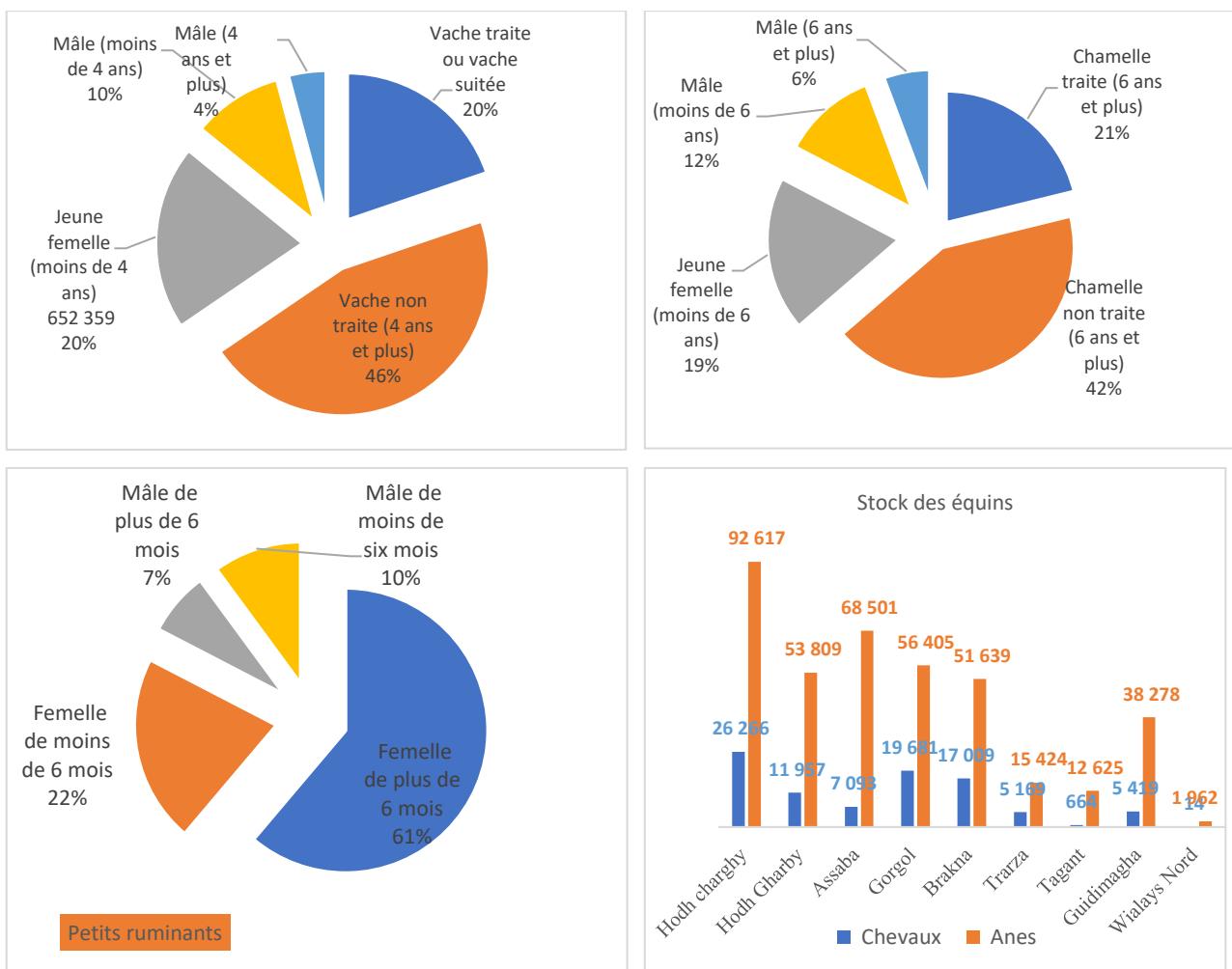
Le stock de camelins détenu par les ménages ruraux sédentaires a atteint 308 2026 têtes de camelins soit 19% de l'effectif national de camelins. Ces camelins sont répartis principalement entre le Hodh Chargui (38%), Trarza (20%), Hodh EL Gharbi (12%) et l'ensemble des Wilayas du Nord (10%). Bien que les effectifs de camelins dans les quatre Wilayas du Nord soit relativement faible, le nombre moyen de têtes de camelins détenues par ménage ruraux sédentaires dans cette zone reste relativement élevé atteignant respectivement 18 têtes de

camelins au Tiris Zemmour, 12 têtes de camelins en Inchiri, 10 têtes de camelins au Dakhlett Nouadhibou et 5 têtes de camelins en Adrar.

Les ménages ruraux sédentaires détiennent 52% de l'effectif national de petits ruminants essentiellement concentré dans les Wilayas de Hodh Chargui (36%), Assaba (13%), Hodh EL Gharbi (12%), Brakna (11%), Trarza (10%) et le Gorgol (9%) ce qui représente 91% de l'effectif global de petits ruminants détenus par les ménages ruraux sédentaires. Au niveau national, un ménage rural sédentaire détient en moyenne 41 têtes de petits ruminants avec de grandes disparités allant de 66 têtes (Hodh Chargui) à 24 têtes de petits ruminants par ménages sédentaire en Assaba.

Le stock d'équins détenu par les ménages ruraux sédentaires est de 484 532 têtes d'équins représentant 72% de l'effectif national. Ils sont généralement utilisés par ces ménages ruraux comme animaux de travail dans divers domaines (transport et autres services) et participent à l'économie locale. En moyenne, un ménage rural sédentaire élève entre 1 et 2 têtes d'équins pour ses différentes utilisations.

Graphique 9 : Structure du système d'élevage des ménages ruraux sédentaires, 2024



Source : RGE 2024

9.10. Système d'élevage extensif transhumant

Le système d'élevage extensif transhumant est une pratique ancestrale et vitale consistant en des déplacements réguliers, saisonniers, s'étendant souvent sur de grandes distances et dépendant de l'existence de pâturage, de points d'eaux ou de cure salée suivant le rythme des pluies. Il s'agit d'une méthode d'élevage mobile traditionnelle, concernant toutes les espèces et toutes les Wilayas mais fait face à des défis croissants tels que la raréfaction des ressources, le changement climatique, l'insécurité et aux tensions entre éleveurs et agriculteurs. On distingue la transhumance interne au pays où les troupeaux se déplacent entre les zones tout en restant sur le territoire national et la transhumance transfrontalière où les troupeaux transversent les frontières nationales vers le Mali, Sénégal ou Grand Sahara. Ce type d'élevage concerne 2 709 485 têtes de bovins, 1 557 266 têtes de camelins et 9 026 498 têtes de petits ruminants représentant respectivement 44,1%, 77,8% et 42,6% de l'effectif national pour chaque espèce.

9.10.1. Transhumance interne

Le Recensement général de l'élevage a utilisé les points d'eau comme lieux d'observation et de dénombrement des animaux pour ce qui est du système extensif transhumant à l'intérieur du pays. On entend par point d'eau tout lieu d'abreuvement des animaux constitués de puits, forages, mares, bras de fleuve, barrage, adduction d'eau sommaire. Pour une meilleure couverture de ce type d'élevage, le dénombrement du cheptel transhumant présent au niveau du territoire national a été réalisé de juillet à août 2024, période de très forte chaleur où le rythme d'abreuvement ne peut dépasser 3 jours pour les bovins et les petits ruminants au niveau de la plupart des Wilayas. Ainsi il a été dénombré 24 126 troupeaux constitués de troupeaux non accompagnés. Le troupeau retenu ici désigne un ensemble d'animaux domestiques, élevés en commun appartenant à une ou plusieurs exploitations sous la conduite d'un ou de plusieurs berger ».

La transhumance interne concerne 1 751 101 têtes de bovins, 1 513 774 têtes de camelins et 5 914 619 têtes de petits ruminants. La transhumance interne des bovins touche principalement toutes les Wilayas pastorales (92%) du Hodh Chargui (25,5%), Hodh EL Gharbi (17,3%), Trarza (16,7%), Assaba (12,3%), Guidimakha (10,3%) et le Brakna (10,0%). Par contre, la transhumance interne des camelins est plus concentrée dans les Wilayas de Hodh Chargui (30,3%), Trarza (12,1%) et le Tagant (10%), soit 52% de l'effectif de la transhumance interne. La transhumance des petits ruminants reste concentrer dans les quatre Wilayas du Trarza (22,5%), Hodh Chargui (21,9%), Brakna (19,9%) et le Hodh EL Gharbi (10,6%).

Tableau 03 : Stocks de la transhumance interne par Wilaya et espèces

Unités : Têtes	Bovins	Camelins	Ovins	Caprins	Equins
Hodh charghy	446 280	458 390	1 033 809	260 057	18 911
Hodh Gharby	303 366	115 796	529 363	96 248	8 313
Assaba	215 464	132 926	258 169	87 576	9 869
Gorgol	123 218	28 915	239 991	94 642	9 316
Brakna	175 854	98 199	848 078	330 242	23 818
Trarza	292 035	183 240	850 669	480 731	24 673
Adrar	39	68 269	13 219	32 245	5 185
Dakhlett Nouadibou	-	114 222	10 198	32 993	800
Tagant	14 645	151 395	234 480	149 572	6 959
Guidimagha	180 162	12 711	151 677	94 586	7 465
Tiris Zemmour	6	116 304	21 023	50 948	889
Inchiri	32	33 407	3 600	10 503	2 861
Total	1 751 101	1 513 774	4 194 276	1 720 343	119 059

Source : RGE 2024

9.10.2. Transhumance transfrontalière

La transhumance transfrontalière est un déplacement saisonnier des troupeaux de la Mauritanie vers les pays voisins à la recherche de pâturages. Le recensement des transhumants de retour a été effectué durant le début de la période hivernale (d'août à septembre) pour une durée de 45 jours, moment où ces derniers reviennent généralement en Mauritanie. Ainsi, au niveau de la frontière, les zones de passage ont été soigneusement cartographiées, divisées en segments et bien couverts par des équipes de collecte mobile, accompagnée par des auxiliaires vétérinaires de la zone et sous la supervision d'inspecteurs du Ministère de l'élevage afin d'orienter les équipes vers les couloirs de passage connues des transhumants, de sensibiliser les éleveurs et d'inciter les transhumants à faire de déclarations vraies de leur cheptel. Le Recensement de la transhumance transfrontalière n'a couvert que les Wilayas frontalières avec le Mali et le Sénégal (Hodh Chargui, Hodh El Gharbi, Assaba, Gorgol, Brakna, Trarza et Guidimakha). Cependant, durant toute cette période de collecte des transhumants de retour, aucun mouvement de retour n'a été déclaré par les services de l'élevage au niveau de la Wilaya du Trarza.

Ainsi, la transhumance transfrontalière a concerné 11 961 troupeaux principalement de bovins et des petits ruminants correspondant à 3 111 879 têtes de petits ruminants, 958 384 têtes de bovins et un petit nombre de camelins (43 492 têtes de camelins).

La transhumance transfrontalière des petits ruminants principalement des ovins (83%) touche surtout les Wilayas du Hodh Chargui (51,1%), Hodh EL Gharbi (18,2%) et Assaba (13,1%), représentant plus de 82% de la transhumance transfrontalière des petits ruminants. Au Brakna, on note une faible transhumance transfrontalière de petits ruminants. La transhumance transfrontalière des ovins touche 2 585 225 têtes dont 50% au Hodh Chargui et 19,5% au Hodh El Gharbi. Les troupeaux transhumants d'ovins sont majoritairement (82%) constitués de femelles pour presque toutes les Wilayas concernées. La transhumance des caprins, relativement faible, reste prédominant au Hodh Chargui.

Parallèlement, la transhumance transfrontalière des bovins est pour l'essentiel répartie entre les Wilayas du Hodh Chargui (60%), Hodh EL Gharbi (16%) et le Guidimakha (10,8%), représentant plus de 86,8% de la transhumance transfrontalière des bovins. La transhumance transfrontalière de bovins concerne plus les femelles (82%) à dominance de vache non traite de plus de 4 ans presque pour toutes les Wilayas.

Par ailleurs, la transhumance transfrontalière de camelins reste très faible principalement au niveau des deux Hodhs et de l'Assaba.

Tableau 04 : Stocks de la transhumance transfrontalière par Wilaya et espèces

Unités : Têtes	Bovins	Camelins	Ovins	Caprins	Equins
Hodh Chargui	575 133	39 934	1 301 412	288 576	13 463
Hodh El Gharbi	154 159	1 403	504 538	60 448	2 570
Assaba	72 017	1 744	320 660	87 992	3 944
Gorgol	50 874	-	197 480	26 867	1 059
Brakna	2 488	6	5 303	2 110	231
Guidimakha	103 713	405	255 832	60 661	2 569
Total	958 384	43 492	2 585 225	526 654	23 836

Source : RGE, 2024

9.11. Emploi du secteur de l'élevage

Selon les résultats du RGE, le secteur d'élevage est un grand pourvoyeur d'emploi avec 589 626 travailleurs dont 25% de femmes. Selon le statut dans l'emploi, la majorité (90%) des travailleurs sont permanents et 7,8% des travailleurs irréguliers ou temporaires. Ses travailleurs sont répartis en fonction de la taille du bétail avec notamment 50% des travailleurs entre les Wilayas du Hodh Chargui (25%), Hodh EL Gharbi (13%) et Assaba (12%).

Les travailleurs du secteur de l'élevage sont constitués principalement d'éleveurs (74%) et des bergers (22%). Les autres métiers (vétérinaires, zootechniciens, etc.) se partagent moins de 4% des employés. Le nombre peu élevé de zootechniciens reflète la faible intensification de l'élevage et de sa rentabilisation économique. Le recours aux vétérinaires ou aux techniciens de l'élevage reste très limité en milieu rural, en raison probablement des distances et du coût des prestations.

Rapporté à la taille du cheptel, on compte en moyenne 2 employés pour chaque cent têtes d'animaux toutes espèce confondue. Il s'agit d'une caractéristique de l'élevage transhumant dominant dans le pays. Ce système de production limite au strict minimum les facteurs de production, y compris la main-d'œuvre. Dans certains cas, l'éleveur se transforme en berger, puisatier ou trayeur. Il peut même administrer certains soins aux animaux. Le recours à la main-d'œuvre varie d'une espèce à une autre. N'ayant pas besoin d'un abreuvement quotidien, les troupeaux de camelins ont tendance à ne pas nécessiter beaucoup d'employés.

Les emplois du secteur de l'élevage sont majoritairement dans les ménages ruraux (62%) ainsi que les ménages urbains (20,8%). L'élevage mobile (transhumance) emploie un faible effectif représentant 11,3% pour la transhumance interne et 6,3% pour la transhumance transfrontalière. Au niveau des fermes de ruminants on compte 257 employés au niveau national avec une moyenne de 6 travailleurs par ferme moderne pour les Wilayas du Gorgol, Trarza et Brakna en grande partie des éleveurs et des professionnels de la santé animal.

Tableau 05 : Emplois dans le secteur de l'élevage par typologie et Wilaya

Wilaya	Fermes des ruminants	Ménages urbains	Ménages ruraux	Transhumants internes	Transhumant transfrontaliers	Ensemble
Hodh Chargui	5	20 949	86 763	19 579	20 265	147 561
Hodh EL Gharbi	11	9 431	53 821	6 642	6 234	76 139
Assaba	9	13 814	48 772	5 662	4 165	72 422
Gorgol	100	12 526	47 131	4 425	2 185	66 367
Brakna	33	11 806	43 400	9 950	130	65 319
Trarza	51	9 852	37 672	10 348	-	57 923
Adrar	-	4 800	4 366	642	-	9 808
Nouadhibou	-	3 032	611	911	-	4 554
Tagant	17	4 601	11 710	2 451		18 779
Guidimakha	9	7 276	27 628	4 202	4 054	43 169
Tiris Zemmour	-	3 532	354	1 353	-	5 239
Inchiri	8	1 846	714	288	-	2 856
Nouakchott	14	19 139	-	-	-	19 153
National	257	122 604	362 942	66 453	37 033	589 289

Source : RGE, 2024

9.12. Systèmes de production du lait

La production nationale de lait, sur la base des résultats du Recensement Général de l'Elevage, est estimée à près de 984 millions de litres par an essentiellement issue des camelins (47%) et des bovins (44,5%). Les petits ruminants, biens qu'importants termes d'effectif, leur production de lait reste assez faible ne représentant que 8,5% de la production totale.

Rapportée à la population totale du pays, cette production serait en moyenne de 197 litres par personne et par an. Toutefois, il convient de garder à l'esprit qu'une bonne partie de cette production est perdue pour différentes raisons et une autre partie non négligeable est surconsommée pendant période d'abondance, généralement l'hivernage.

En termes de typologie d'élevage, la production du lait provient principalement des troupeaux transhumants (62,7%) et des ménages ruraux (33,2%). Les systèmes d'élevage intensif (fermes, exploitations, et ménages urbains) ne produisent qu'une faible partie (4,1%) de la production totale du lait.

Tableau 06 : Production brute annuelle de lait, en litre, par typologie et espèces

Espèce	Fermes	Exploitations urbaines	Ménages urbains	Ménages ruraux	Transhumants	Ensemble
Bovins	489 510	2 954 205	16 585 695	203 116 275	214 920 540	438 066 225
Camelins	73 365	6 953 250	8 497 565	74 604 540	371 775 860	461 904 580
Ovins	6 780	77 880	1 224 360	23 084 340	19 958 880	44 382 240
Caprins	16 200	86 850	3 401 625	26 022 150	9 909 225	39 436 050
Ensemble	15 855	10 072 185	9 709 245	326 827 305	616 564 505	983 789 095

Source : RGE 2024 et estimation ANSADE

Pour ce qui est des bovins, la production journalière moyenne par vache varie fortement selon la race, le système d'élevage, les conditions environnementales et la période de l'année. Cette production est souvent réalisée en deux traites quotidiennes. Ainsi, au niveau des fermes, la production journalière moyenne, varie de 1,5 litre avec les zébus peul à 11 litres pour les Zébus importés. Ces moyennes présentent aussi des disparités par Wilaya en raison des conditions environnementales.

S'agissant des exploitations urbaines, péri-urbaines, généralement à objectif de commercialisation du lait, la production journalière moyenne varie de 2 litres à 8 litres avec surtout des races locales ou mixtes. Concernant les ménages urbains, à vocation généralement d'embouche dans les grandes villes, la production journalière moyenne varient de 1,4 litres à 4,7 litres et concerne toutes les espèces même celles importées.

De façon générale, la production moyenne journalière de lait des ménages ruraux serait relativement plus faible comparée à celle des autres typologies d'élevage et elle varie entre 1,6 litre et 3,8 litres.

Tableau 07 : Production journalière moyenne du lait par typologie et espèces

Espèces	Race	Fermes	Exploitations urbaines, péri-urbaines	Ménages urbains	Ménages ruraux
Bovins	Zébu maure	2,81	2,58	1,78	2,02
	Zébu peul	1,58	2,1	1,43	1,69
	Zébu importée	11,75	-	4,69	3,84
	Zébu métisse	4,67	8,21	2,35	1,95
Camelins	Dromadaire du Sahel	3	2,6	2,28	2,5
	Dromadaire d'Aftout	-	2,24	2,45	2,58
Ovins	Brebis maure	0,9	1	0,66	0,71
	Brebis peul	0,19	0,45	0,62	0,67
	Brebis importée	5	-	0,99	0,74
	Brebis améliorée	1,3	0,5	0,83	0,74
Caprins	Chèvre du Sahel	0,61	1,03	0,75	0,81
	Chèvre naine de l'Est	-	1	0,82	1,01
	Goueira	0,75	1,5	0,83	0,96
	Chèvre importée	1,5	-	1,27	1,18

Source : RGE 2024

En ce qui concerne les camelins, la production journalière moyenne par chamelle varie faiblement selon les typologies. Ainsi, la production journalière moyenne varie autour de 2,4 litres pour les deux races et pour toutes les typologies avec des faibles disparités.

9.13. Marchés à bétail

Les marchés à bétail sont les lieux où se font les transactions entre vendeurs et acheteurs, souvent par l'intermédiaire de commerçants appelés « tevvaye ». Les prix sont fonction d'un nombre important de paramètres interdépendants, dont l'importance de l'offre sur le marché, la saison, l'état d'embonpoint, les comportements du vendeur/producteur, de l'acheteur et de l'intermédiaire. On distingue trois types de marchés : les marchés permanents, les marchés hebdomadaires et les marchés saisonniers (ces derniers n'ont pas été concernés par le RGE).

Le RGE n'a pas couvert tous les marchés de bétail mais uniquement les principaux marchés permanents au niveau des Wilayas. Ainsi, l'opération a couvert 62 marchés permanents, répartis entre les quinze régions du pays. L'essentiel de ces marchés se retrouve dans les régions du Sud-Est et du Sud-Ouest, qui totalisent 47 marchés. La fréquentation est dominée par la présence d'un nombre important de commerçants, dépassant très largement le nombre d'éleveurs/vendeurs.

Tableau 08 : Statut du répondant dans les marchés à bétail par Wilaya

Wilaya	Nombre de marchés	Eleveur vendeur	Commerçant (Teyvay)	Autre	Total
Hodh Chargui	8	8	345	-	353
Hodh El Gharbi	7	109	283	1	393
Assaba	8	35	252	-	287
Gorgol	5	11	106	1	118
Brakna	8	86	172	-	258
Trarza	7	14	101	1	116
Adrar	2	2	34	-	36
Dakhlett Nouadhibou	1	12	38	-	50
Tagant	4	24	40	1	65
Guidimakha	4	27	81	-	108
Tiris Zemmour	2	15	39	1	55
Inchiri	1	5	10	1	16
Nouakchott	5	245	678	10	933
Total	62	593	2 179	16	2 788

Source : RGE 2024

Les effectifs dénombrés au moment du recensement dans les différents marchés sont de 7 319 bovins, 3 210 camelins, 51 518 ovins et 14 915 caprins. Près de 45% des bovins sont dans les marchés de Nouakchott, destinés essentiellement à la consommation humaine. Les marchés des Wilayas du Hodh EL Gharbi et de l'Assaba dépassent chacun les 1 000 têtes de bovins, dont une partie sans doute destinée à la commercialisation pour acheminement vers d'autres régions. Plus de 50% des camelins exposés à la vente étaient dans les marchés de Nouakchott, destinés sans doute à la consommation humaine. Le même phénomène est observé pour les petits ruminants.

10. Conclusion et recommandations

Principales conclusions :

Le premier Recensement Général de l'Élevage (RGE) s'est déroulé, en 2024, dans un contexte marqué par des défis importants à savoir i) la campagne électorale présidentielle ii) l'arrivée précoce des premières pluies, iii) les coupures d'internet pendant plusieurs jours, iv) les difficultés logistiques et les contraintes liées à la sensibilisation.

Toutefois, grâce à une méthodologie rigoureusement établie et une coordination rigoureuse entre le bureau central et les autres parties prenantes, l'opération a atteint ses objectifs avec succès garantissant ainsi la fiabilité et la représentativité des données. Ainsi, les ajustements méthodologiques et la capacité à adapter les opérations en fonction des conditions du terrain ont été déterminants pour sa réussite.

Les informations ont été collectées sur le terrain directement auprès des responsables des unités d'exploitations (fermes modernes, ménages, exploitations, troupeaux) sur la base de déclaration des premiers responsables. Au terme de cette opération d'envergure nationale, le stock de bétail domestiques se situe globalement à 6 147 368 têtes de bovins, 2 001 277 têtes de camelins, 13 915 459 têtes d'ovins et 7 275 809 têtes de caprins. Par comparaison aux projections successives issues des paramètres zootechniques, les résultats du RGE sont largement

supérieurs aux projections pour les bovins, largement inférieurs pour les petits ruminants et restent comparables pour les camelins.

En définitive, le RGE a abouti à la création d'une base de données exhaustive et détaillée, offrant une photographie fidèle de l'état du cheptel en Mauritanie. Ce socle d'informations constitue un atout stratégique majeur pour les décideurs politiques et les acteurs du secteur de l'élevage, facilitant une planification ciblée et adaptée aux réalités locales. Au-delà des chiffres, il met en lumière un secteur résilient mais vulnérable, au cœur des équilibres économiques, sociaux et environnementaux. La valorisation des résultats du RGE permettra de moderniser la gouvernance du secteur, de renforcer la durabilité des systèmes pastoraux et d'assurer un développement rural inclusif, équitable et fondé sur l'évidence.

Principales recommandations :

Ces données méritent d'être complétées par des enquêtes quantitatives et qualitatives dans les différents types de marchés pour analyser les mécanismes de formation des prix, la quantité de bétail exposée et celle vendue, les rôles des différents acteurs, le système de taxation, etc. Un certain nombre d'autres études importantes peuvent également être réalisées :

- Intégrer les données du RGE dans la planification nationale et régionale.
- Mettre en place un Système National d'Information sur l'Élevage (SINE) pour le suivi du cheptel et des flux de transhumance ;
- Assurer la périodicité du RGE afin de maintenir des données à jour et comparables dans le temps ;
- Réaliser une enquête pour la mise à jour des paramètres zootechniques des différentes espèces et races du pays ;
- Réaliser des enquêtes sentinelles pour les paramètres zootechniques ;
- Cartographier les infrastructures d'élevage (y compris les points d'eau et points de passage transfrontalier), qui existent dans les différentes régions du pays ;
- Encourager l'exploitation des rapports et données du RGE afin d'enrichir la recherche dans ce domaine vital, en pleine transformation, mais encore très faiblement couvert par les études, les enquêtes et les autres types d'investigation.

11. Annexes

Annexe 1 : Effectif du cheptel national du cheptel par typologie et espèces

Espèce	Fermes	Exploitations urbaines	Ménages urbains	Ménages ruraux	Transhumants	Marché bétail	Ensemble
Bovins	3 190	18 993	205 880	3 202 501	2709485	7319	6 147 368
Camelins	204	21 532	38 859	380 206	1557266	3210	2 001 277
Ovins	4 149	24 970	329 123	6 726 198	6 779 501	51 518	13 915 459
Caprins	2 838	12 305	617 922	4 380 832	2 246 997	14 915	7 275 809
Chevaux	30	255	7 094	93 272	13 076	-	113 727
Anes	15	217	41 685	391 260	129 819	-	562 996

Source : RGE 2024

Annexe 2 : Effectif du cheptel par Wilaya et espèces

Wilaya	Bovins	Camelins	Ovins	Caprins	Chevaux	Anes
Hodh Chargui	1 983 058	663 130	5 414 509	1 609 150	31 411	130 893
Hodh EL Gharbi	1 088 528	167 756	1 855 183	753 489	13 675	66 827
Assaba	656 600	153 818	1 478 895	851 065	7 503	85 570
Gorgol	494 873	33 438	964 604	724 345	23 885	70 358
Brakna	390 990	127 763	1 445 383	1 116 228	21 947	77 261
Trarza	562 564	267 277	1 517 335	1 036 780	7 556	40 105
Adrar	97	92 700	41 915	126 644	4	6 871
Dakhlett Nouadhibou	426	122 724	24 434	49 671	19	1 114
Tagant	53 963	182 610	343 723	392 072	794	20 925
Guidimakha	911 227	15 166	721 713	426 219	6 734	57 060
Tiris Zemmour	117	124 024	35 055	79 248	-	1 080
Inchiri	99	44 305	11 636	45 451	9	3 471
Nouakchott	4826	6566	61074	65447	190	1461
Ensemble	6 147 368	2 001 277	13 915 459	7 275 809	113 727	562 996

Source : RGE 2024

Annexe 3 : Effectifs des bovins selon la typologie et la wilaya

Wilaya	Fermes	Exploitations urbaines	Ménages urbains	Ménages ruraux	Transhumants interne	Transhumants transfrontaliers	Marchés	Total Wilaya
Hodh Chargui	132	-	73 590	887 787	446 280	575 133	136	1 983 058
Hodh El Gharbi	75	347	18 845	610 571	303 366	154 159	1 165	1 088 528
Assaba	45	480	21 798	345 451	215 464	72 017	1 345	656 600
Gorgol	975	1 160	19 881	298 701	123 218	50 874	64	494 873
Brakna	663	1 105	27 710	182 515	175 854	2 488	655	390 990
Trarza	1 082	14 951	13 795	240 384	292 035	-	317	562 564
Adrar	-	-	28	18	39	-	12	97
D. Nouadhibou	-	-	224	87	-	-	115	426
Tagant	101	90	2 967	36 113	14 645	-	47	53 963
Guidimakha	58	-	26 463	600 816	180 162	103 713	15	911 227
Tiris Zemmour	-	4	102	-	6	-	5	117
Inchiri	-	7	2	58	32	-	-	99
Nouakchott	59	849	475	-	-	-	3443	4826
Ensemble	3 190	18 993	205 880	3 202 501	1 751 101	958 384	7 319	6 147 368
Poids (%)	0,1	0,3	3,3	52,1	28,5	15,6	0,1	100,0

Source : RGE 2024

Annexe 4 : Effectifs des Camelins selon la typologie et la wilaya

Wilaya	Fermes	Exploitations urbaines	Ménages urbains	Ménages ruraux	Transhumants interne	Transhumants transfrontaliers	Marchés	Total Wilaya	Poids (%)	
Hodh Chargui	-	-	18 810	145 996	458 390	39 934	-	663 130	33,1	
Hodh EL Gharbi	-	70	3 905	46 421	115 796	1 403	161	167 756	8,4	
Assaba	-	322	3 841	14 926	132 926	1 744	59	153 818	7,7	
Gorgol	102	993	431	2 997	28 915	-	-	33 438	1,7	
Brakna	-	785	2 863	25 878	98 199	6	32	127 763	6,4	
Trarza	74	5 178	1 870	76 825	183 240	-	90	267 277	13,4	
Adrar	-	1 096	2 511	20 748	68 269	-	76	92 700	4,6	
D. Nouadhibou	-	2 741	123	5 401	114 222	-	237	122 724	6,1	
Tagant	-	805	1 591	28 807	151 395	-	12	182 610	9,1	
Guidimakha	-	-	473	1 571	12 711	405	6	15 166	0,8	
Tiris Zemmour	-	2 305	347	4 331	116 304	-	737	124 024	6,2	
Inchiri	-	2 862	1 721	6 305	33 407	-	10	44 305	2,2	
Nouakchott	28	4375	373					1790	6566	0,2
Ensemble	204	21 532	38 859	380 206	1 513 774	43 492	3 210	2 001 277	100,0	
Poids (%)	0,0	1,1	1,9	19,0	75,6	2,2	0,2	100		

Source : RGE 2024

Annexe 4 : Effectifs des Ovins selon la typologie et la wilaya

Wilaya	Fermes	Exploitations urbaines et p-urbaine	Ménages urbains	Ménages ruraux	Transhumants interne	Transhumants transfrontaliers	Marchés	Total Wilaya
Hodh Chargui	-	-	63 955	3 012 380	1 033 809	1 301 412	2 953	5 414 509
Hodh EL Gharbi	-	-	24 754	792 698	529 363	504 538	3 830	1 855 183
Assaba	-	81	18 818	879 672	258 169	320 660	1 495	1 478 895
Gorgol	2 577	1 653	43 986	477 659	239 991	197 480	1 258	964 604
Brakna	179	170	63 539	525 414	848 078	5 303	2 700	1 445 383
Trarza	62	20 147	18 814	623 911	850 669	-	3 732	1 517 335
Adrar	-	46	6 521	21 964	13 219	-	165	41 915
D. Nouadhibou	-	4	7 934	1 577	10 198	-	4 721	24 434
Tagant	1 240	222	6 638	100 684	234 480	-	459	343 723
Guidimakha	-	-	33 912	279 438	151 677	255 832	854	721 713
Tiris Zemmour	-	998	4 747	4 981	21 023	-	3 306	35 055
Inchiri	-	353	1 803	5 820	3 600	-	60	11 636
Nouakchott	91	1296	33 702	-	-	-	25 985	61 074
Ensemble	4 149	24 970	329 123	6 726 198	4 194 276	2 585 225	51 518	13 915 459
Poids (%)	0,0	0,2	2,4	48,3	30,1	18,6	0,4	100

Source : RGE, 2024

Annexe 6 : Effectifs des caprins selon la typologie et la wilaya

Wilaya	Fermes	Exploitations urbaines et p-urbaine	Ménages urbains	Ménages ruraux	Transhumants interne	Transhumants transfrontaliers	Marchés	Total Wilaya
Hodh Chargui	-	-	118 285	941 019	260 057	288 576	1 213	1 609 150
Hodh EL Gharbi	-	-	49 481	546 161	96 248	60 448	1 151	753 489
Assaba	188	40	75 572	598 520	87 576	87 992	1 177	851 065
Gorgol	845	1 949	54 205	545 424	94 642	26 867	413	724 345
Brakna	280	290	88 968	693 612	330 242	2 110	726	1 116 228
Trarza	355	6 755	52 236	494 226	480 731	-	2 477	1 036 780
Adrar	-	124	27 470	66 570	32 245	-	235	126 644
D. Nouadhibou	-	129	8 118	8 018	32 993	-	413	49 671
Tagant	986	165	30 593	210 331	149 572	-	425	392 072
Guidimakha	-	-	29 174	241 451	94 586	60 661	347	426 219
Tiris Zemmour	-	1 296	14 543	11 256	50 948	-	1 205	79 248
Inchiri	122	369	10 151	24 244	10 503	-	62	45 451
Nouakchott	62	1188	59126	-	-	-	5071	65447
Ensemble	2 838	12 305	617 922	4 380 832	1 720 343	526 654	14 915	7 275 809
Poids (%)	0,01	0,2	8,5	60,2	23,6	7,2	0,2	100

Source : RGE, 2024

Annexe 7 : Elevage fixe - Effectifs de l'élevage fixe par espèce

Wilaya	Bovins	Camelins	Ovins	Caprins	Chevaux	Anes
Hodh Chargui	961 645	164 806	3 079 288	1 060 517	27 095	102 835
Hodh EL Gharbi	631 003	50 557	821 282	596 793	12 568	57 051
Assaba	369 119	19 148	900 066	675 497	7 173	72 087
Gorgol	320 781	4 523	527 133	602 836	22 136	61 732
Brakna	212 648	29 558	592 002	783 876	18 823	56 336
Trarza	270 529	84 037	666 666	556 049	5 790	17 198
Adrar	58	24 431	28 696	94 399	1	1 689
Dakhlett Nouadhibou	426	8 502	14 236	16 678	17	316
Tagant	39 318	31 215	109 243	242 500	753	14 007
Guidimakha	627 352	2 050	314 204	270 972	6 096	47 664
Tiris Zemmour	111	7 720	14 032	28 300	-	191
Inchiri	67	10 898	8 036	34 948	9	610
Nouakchott	4 826	6 566	61 074	65 447	190	1 461
Total	3 437 883	444 011	7 135 958	5 028 812	100 651	433 177

Source : RGE, 2024

Annexe 8 : Elevage mobile - Effectifs du cheptel transhumants par espèces et Wilaya

Wilaya	Bovins	Camelins	Ovins	Caprins	Chevaux	Anes
Hodh Chargui	1 021 413	498 324	2 335 221	548 633	4 316	28 058
Hodh EL Gharbi	457 525	117 199	1 033 901	156 696	1 107	9 776
Assaba	287 481	134 670	578 829	175 568	330	13 483
Gorgol	174 092	28 915	437 471	121 509	1 749	8 626
Brakna	178 342	98 205	853 381	332 352	3 124	20 925
Trarza	292 035	183 240	850 669	480 731	1 766	22 907
Adrar	39	68 269	13 219	32 245	3	5 182
Dakhlett Nouadhibou	-	114 222	10 198	32 993	2	798
Tagant	14 645	151 395	234 480	149 572	41	6 918
Guidimakha	283 875	13 116	407 509	155 247	638	9 396
Tiris Zemmour	6	116 304	21 023	50 948	-	889
Inchiri	32	33 407	3 600	10 503	-	2 861
Total	2 709 485	1 557 266	6 779 501	2 246 997	13 076	129 819

Source : RGE, 2024

Annexe 9 : Nombre d'emploi dans le secteur de l'élevage par sexe, statut d'emploi et Wilaya

Wilaya	Sexe			Statut dans l'emploi			
	Hommes	Femmes	Emploi total	Permanents	Irréguliers ou temporaires	Saisonniers	Emploi total
Hodh Chargui	127 951	19 630	147 581	129 711	13 243	4 627	147 581
Hodh EL Gharbi	61 919	14 229	76 148	66 460	8 194	1 494	76 148
Assaba	56 732	15 690	72 422	65 960	4 260	2 202	72 422
Gorgol	49 572	16 820	66 392	60 868	4 885	639	66 392
Brakna	50 343	15 003	65 346	58 165	6 553	628	65 346
Trarza	45 333	12 656	57 989	52 931	3 843	1 215	57 989
Adrar	6 430	3 382	9 812	9 572	223	17	9 812
Nouadhibou	3 788	766	4 554	4 376	135	43	4 554
Tagant	14 937	3 842	18 779	17 997	686	96	18 779
Guidimakha	38 113	5 068	43 181	39 307	3 005	869	43 181
Tiris Zemmour	4 119	1 120	5 239	4 981	242	16	5 239
Inchiri	2 025	837	2 862	2 711	132	19	2 862
Nouakchott	11 850	7 471	19 321	18 578	738	5	19 321
National	473 112	116 514	589 626	531 617	46 139	11 870	589 626

Source : RGE, 2024

Annexe 10 : Production moyenne du lait par espèces, race et typologie en litre

Espèce	Race	Fermes	Exploitations urbaines, péri-urbaines	Ménages urbains	Ménages ruraux
Bovins	Zébu maure	2,81	2,58	1,78	2,02
	Zébu peul	1,58	2,10	1,43	1,69
	Zébu importée	11,75	-	4,69	3,84
	Zébu métisse	4,67	8,21	2,35	1,95
Camelins	Dromadaire du Sahel	3,00	2,60	2,28	2,50
	Dromadaire d'Aftout	-	2,24	2,45	2,58
Ovins	Brebis maure	0,90	1,00	0,66	0,71
	Brebis peul	0,19	0,45	0,62	0,67
	Brebis importée	5,00	-	0,99	0,74
	Brebis améliorée	1,30	0,50	0,83	0,74
Caprins	Chèvre du Sahel	0,61	1,03	0,75	0,81
	Chèvre naine de l'Est	-	1,00	0,82	1,01
	Goueira	0,75	1,50	0,83	0,96
	Chèvre importée	1,50	-	1,27	1,18

Source : RGE, 2024